

# **L'École éloignée en réseau**

## ***Étude de cas***

### ***La communauté de Massueville / Saint-Aimé et l'école Christ-Roi***

**Karl Lussier, étudiant M. Sc.**

**Rapport de recherche**



**VERSION FINALE**

**FÉVRIER 2004**

Projet du CEFRIO intitulé : «École éloignée en réseau», réalisé grâce à la participation du ministère de l'Éducation du Québec, du ministère du Développement économique et régional et des commissions scolaires de la Baie-James, de Portneuf et des Sommets.

## Le CEFRIO

est un centre réseau qui regroupe plus de 145 membres universitaires, industriels et gouvernementaux. Sa mission : aider les organisations québécoises à utiliser les technologies de l'information de manière à être plus performantes, plus productives et plus innovatrices. Situé à Québec et à Montréal, le CEFRIO réalise, en partenariat, des projets de recherche et de veille stratégique sur l'appropriation des TIC. Ces projets touchent l'ensemble des secteurs de l'économie québécoise, tant privé que public. Le gouvernement du Québec est son principal partenaire financier.

Les personnes suivantes ont participé à la réalisation de ce rapport :

**Karl Lussier, M.Sc.**

Université de Sherbrooke  
2500, boul. de l'Université  
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

En collaboration avec :

**Paul Prévost, Ph.D.**

**Martine Lorrain-Cayer, M.Sc.**

**Danielle L'Heureux, Ph.D.**

**Chakda Yorn, doctorant**

**Jean-Pierre Bégin, Ph.D.**

**Mélanie Lagacé, M.Sc.**

Université de Sherbrooke



**Bureau à Québec**

900, boul. René-Lévesque Est, bureau 717  
Québec (Québec) G1R 2B5 Canada  
Téléphone : (418) 523-3746  
Télécopieur : (418) 523-2329  
Site Internet : [www.cefrio.qc.ca](http://www.cefrio.qc.ca)

**Bureau à Montréal**

550, rue Sherbrooke Ouest, Tour Ouest  
Bureau 350, Montréal (Québec) H3A 1B9 Canada  
Téléphone : (514) 840-1245  
Télécopieur : (514) 840-1275

## TABLE DES MATIÈRES

|   |           |
|---|-----------|
| <b>INTRODUCTION.....</b>  | <b>10</b> |
| <br>  |           |
| <b>PREMIER CHAPITRE - SYNTHÈSE DU CAS .....</b>   | <b>12</b> |
| 1. LA COMMUNAUTÉ DE MASSUEVILLE / SAINT-AIMÉ ET L'ÉCOLE CHRIST-ROI.....                             | 12        |
| 1.1. Un profil qui caractérise la communauté.....   | 12        |
| 1.2. Une école qui dépend du dynamisme local et régional .....                                      | 14        |
| 2. L'ÉCOLE SUSCITE UN INTÉRÊT ET REND POSSIBLE LA COLLABORATION .....                               | 15        |
| 3. UNE COLLABORATION ÉPHÉMÈRE OU STRUCTURANTE ?.....  | 16        |
| <br>  |           |
| <b>DEUXIÈME CHAPITRE - LA COMMUNAUTÉ DE MASSUEVILLE / SAINT-AIMÉ EN PLEINE RELANCE LOCALE .....</b> | <b>18</b> |
| 1. LES FACTEURS STRUCTURELS DE DÉVELOPPEMENT.....   | 19        |
| 1.1. Le contexte historique et géographique.....  | 19        |
| 1.1.1 Un territoire historique.....   | 19        |
| 1.1.2 Un territoire naturel.....  | 20        |
| 1.2. La démographie et la situation des familles et des ménages .....                               | 21        |
| 1.3. L'économie et l'emploi .....   | 23        |
| 1.4. Le contexte politico-administratif .....   | 26        |
| 1.5. Les services sociaux, culturels, communautaires et autres.....                                 | 27        |
| 1.6. L'environnement de la communauté .....   | 29        |
| 2. LES ACTEURS LOCAUX ET LES INSTITUTIONS STRUCTURANTES.....  | 30        |
| 2.1. Le leadership local, un facteur humain du développement .....                                  | 31        |
| 2.2. Les institutions structurantes : des réseaux et des leviers pour les leaders.....              | 32        |
| 2.2.1 Les institutions locales .....  | 32        |
| 2.2.2 Les institutions régionales.....  | 33        |
| 3. LE DÉVELOPPEMENT À MASSUEVILLE / SAINT-AIMÉ : LA RELANCE ET LE DYNAMISME LOCAL .....             | 34        |
| <br>  |           |
| <b>TROISIÈME CHAPITRE - L'ÉCOLE CHRIST-ROI ET LES ENJEUX DU MAINTIEN DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE.....</b>  | <b>39</b> |
| 1. L'HISTORIQUE DE L'ÉCOLE .....  | 39        |
| 2. LE PROFIL ACTUEL DE L'ÉCOLE.....   | 40        |
| 2.1. Les acteurs et les structures de l'école.....  | 40        |
| 2.1.1 La direction .....  | 40        |
| 2.1.2 Le conseil d'établissement (CE) .....   | 42        |
| 2.1.3 L'organisme de participation des parents (OPP).....   | 42        |

|  |   |           |
|--|---|-----------|
| 2.2  | Les ressources de l'école .....                               | 42        |
| 2.3  | Les activités et les services .....                           | 46        |
| 2.4  | Le projet éducatif.....                                       | 47        |
| 3.   | L'ENVIRONNEMENT DE L'ÉCOLE : LA COMMISSION SCOLAIRE .....     | 47        |
| 4.   | LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE.....                   | 50        |
| <br>   |   |           |
| <b>QUATRIÈME CHAPITRE - LA COLLABORATION ÉCOLE-</b>                                      |   |           |
| <b>COMMUNAUTÉ.....</b>   |   |           |
| <b>53</b>  |   |           |
| 1.   | LES « PREMIERS CONTACTS » ENTRE L'ÉCOLE ET LA COMMUNAUTÉ..... | 53        |
| 1.1  | Le climat de confiance au sein de la communauté scolaire..... | 53        |
| 1.2  | Le lien se crée entre l'école et les municipalités .....      | 54        |
| 1.3  | L'hiver et le printemps 2002, les saisons du revirement ..... | 55        |
| 2.   | LES AUTRES RELATIONS ÉCOLES-COMMUNAUTÉ .....                  | 57        |
| 2.1  | Le rôle de l'école dans la communauté .....                   | 57        |
| 2.2  | Les liens entre l'école et les municipalités .....            | 58        |
| <br>   |   |           |
| <b>CONCLUSION.....</b>   |   | <b>59</b> |
| <br>   |   |           |
| <b>ENTREVUES .....</b>   |   | <b>60</b> |
| <br>   |   |           |
| <b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>  |   | <b>61</b> |
| <br>   |   |           |
| <b>WEBLIOGRAPHIE .....</b>   |   | <b>62</b> |
| <br>   |   |           |
| <b>Annexe A - Données statistiques de Massueville / Saint-Aimé.....</b>                  |   | <b>63</b> |
| <br>   |   |           |
| <b>Annexe B - Cartes géographiques et administratives de Massueville et Saint-</b>       |   |           |
| <b>Aimé</b>  |   | <b>78</b> |
| <br>   |   |           |
| <b>Annexe C - Liste des organismes, services et entreprises de Massueville et Saint-</b> |   |           |
| <b>Aimé .....</b>  |   | <b>82</b> |
| <br>   |   |           |
| <b>Annexe D - Tableau chronologique des événements.....</b>                              |   | <b>86</b> |

## LISTE DES TABLEAUX

|  |    |
|--|----|
| Tableau 1 - Les distances entre Massueville et les centres urbains environnants.....           | 29 |
| Tableau 2 - Les effectifs scolaires de l'école Christ-Roi .....                                | 43 |
| Tableau 3 - Variation des effectifs scolaires entre les années 1998-1999 et 2002-2003<br>..... | 48 |

### ANNEXES

|  |    |
|--|----|
| Tableau 4 - Les indices de développement de 1996 pour les municipalités de la MRC<br>Bas-Richelieu des municipalités de la MRC de Sorel-Tracy.....                 | 64 |
| Tableau 5 - Caractéristiques du territoire en 2001, comparatif des municipalités de la<br>MRC Le Granit, de la MRC Le Granit, de l'Estrie et du Québec.....        | 65 |
| Tableau 6 - Les pourcentages de populations urbaine et rurale pour le Québec, la<br>MRC Bas-Richelieu et ses municipalités, en 2001 .....                          | 66 |
| Tableau 7 - Compilation statistique des populations de Massueville / Saint-Aimé et<br>du Québec .....  | 67 |
| Tableau 8 - Les variations de populations du Québec, de la Montérégie, de la MRC<br>Bas-Richelieu et ses municipalités de 1996 et 2001 .....                       | 68 |
| Tableau 9 - Composition selon l'âge de la population de Saint-Aimé et Massueville,<br>2001.....  | 69 |
| Tableau 10 - Indice de vieillissement* des populations du Québec, de la Montérégie,<br>de la MRC Bas-Richelieu, de Saint-Aimé et de Massueville, en 1996 et 2001.. | 69 |
| Tableau 11 - Résumé de la structure sociale des familles, comparatif Saint-Aimé,<br>Massueville, MRC Bas-Richelieu, Montérégie et Québec pour l'année 2001 ...     | 70 |
| Tableau 12 - Les ménages et les logements, comparatif de Saint-Aimé, Massueville,<br>MRC Bas-Richelieu, Montérégie et Québec, pour l'année 2001.....               | 71 |
| Tableau 13 - La scolarité des personnes de 20 à 64 ans à Saint-Aimé, en 2001.....  | 71 |
| Tableau 14 - La scolarité des personnes de 20 à 64 ans à Massueville, en 2001.....   | 72 |

|  |    |
|--|----|
| Tableau 15 - La scolarité chez la population de 20 à 64 ans à Saint-Aimé, à Massueville, dans la MRC Bas-Richelieu, en Montérégie et au Québec, en 2001 .....                | 72 |
| Tableau 16 - La mobilité des populations de Saint-Aimé, Massueville, Bas-Richelieu et Québec 1 an et 5 ans auparavant, 2001 .....  | 73 |
| Tableau 17 - La catégorie de travail en rapport à la population active occupée de 15 ans et plus de Saint-Aimé, Massueville, Bas-Richelieu, Montérégie et Québec, 2001 ..... | 73 |
| Tableau 18 - Indicateurs de la population active de Saint-Aimé, Massueville, de la MRC Bas-Richelieu, de la Montérégie et du Québec en 1996 et 2001 .....                    | 74 |
| Tableau 19 - Statistiques de la population active sur l'emploi, selon le secteur et la profession, année 2001 .....  | 75 |
| Tableau 20 - Revenus et dépenses des familles et des ménages, comparatif Saint-Aimé, Massueville, MRC Bas-Richelieu, Montérégie et Québec, année 2001 ..                     | 76 |
| Tableau 21 - La richesse foncière municipale.....  | 77 |
| Tableau 22 - Chronologique des événements à Massueville / Saint-Aimé.....  | 87 |

## **LISTE DES FIGURES**

### ANNEXES

|   |    |
|---|----|
| Figure 1 - Territoire géographique et administratif de la MRC Bas-Richelieu .....             | 79 |
| Figure 2 - Territoire géographique et administratif de la municipalité de Saint-Aimé<br>..... | 79 |
| Figure 3 - Territoire géographique et administratif du village de Massueville.....            | 80 |
| Figure 4 - Territoire administratif de la Commission scolaire de Sorel-Tracy .....            | 81 |

## **LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES**

|         |  |
|---------|--|
| ADIGECS | Association des directrices générales et des directeurs généraux des commissions scolaires |
| BAPE    | Bureau des audiences publiques sur l'environnement   |
| CA      | Conseil d'administration   |
| CAISSE  | Communications, Arts, Informatique, Sciences, Sports et Entrepreneuriat                    |
| CDE     | Corporation de développement économique Sorel-Tracy et région                              |
| CE      | Conseil d'établissement  |
| CLD     | Centre local de développement  |
| CLSC    | Centre local de services communautaires  |
| COGEBY  | Conseil de gestion du bassin versant de la Yamaska   |
| CPE     | Centre de la petite enfance  |
| CPTAQ   | Commission de la protection du territoire agricole du Québec                               |
| CRSBP   | Centre régional de services aux bibliothèques publiques                                    |
| CS      | Commission scolaire  |
| CSST    | Commission scolaire de Sorel-Tracy   |
| FCSQ    | Fédération des commissions scolaires du Québec   |
| IMSE    | Indice du milieu socio-économique  |
| MEQ     | Ministère de l'Éducation du Québec   |
| MRC     | Municipalité régionale de comté  |
| OPP     | Organisme de participation des parents   |
| SADC    | Société d'aide au développement de la collectivité   |
| SFR     | Seuil de faible revenu   |

## **REMERCIEMENTS**

L'équipe de recherche de l'Université de Sherbrooke tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué, de leur temps et de leurs connaissances, à la réalisation de cette étude de cas. Ces remerciements s'adressent particulièrement aux personnes suivantes : Jacques Cartier, Yves Decelles, Yves Desrosiers, Élisabeth Fortier, France Gagnon, Denis Marion, Pierre Michaud, Huguette Saint-Germain, Suzanne Verville et Jeanine Vigeant.

## INTRODUCTION

Dans leur mémoire, intitulé *Fluctuations de la clientèle dans le secteur de l'éducation*, présenté en septembre 2002 à l'occasion de la Commission de l'éducation, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et l'Association des directrices générales et des directeurs généraux des commissions scolaires (ADIGECS) identifiaient l'école Christ-Roi comme un des projets novateurs au Québec.

Ce mémoire montrait que «les commissions scolaires ont déjà mis en œuvre, seules ou en collaboration avec le milieu, divers projets novateurs visant à rendre les écoles plus attrayantes et leur permettant de les maintenir ouvertes» (FCSQ et ADIGECS, annexe 4, p.3). De plus, on pouvait y lire au sujet de ce projet qu'il constituait une «entente avec les municipalités de Massueville et de Saint-Aimé à l'effet que la commission scolaire maintiendra la maternelle à l'école si les municipalités démontrent qu'elles ont initié des actions concrètes favorisant le développement de leur communauté» (FCSQ et ADIGECS, annexe 4, p.9).

C'est dans cette foulée que l'équipe de recherche s'est affairée à réaliser une étude de cas de l'école Christ-Roi et de la communauté de Massueville / Saint-Aimé. Les pages qui suivent décrivent une situation de relance municipale et scolaire au sein de cette communauté. Massueville / Saint-Aimé connaît une décroissance démographique importante qui constitue une grande préoccupation pour son développement. La problématique de la communauté, présentée de manière plus complète dans ce document, est la source d'une trajectoire particulière de développement entreprise par les acteurs locaux. Le centre d'intérêt de ce cas, et par le fait même le lieu de déclenchement de l'action est l'école primaire de Christ-Roi. C'est d'ailleurs autour de cette institution, et de la commission scolaire, que se sont engagées les différentes parties prenantes dans un processus de relance, de prise en

charge. Comme nous le verrons, la relance fait l'objet d'une collaboration entre différentes personnes et institutions dans la communauté.

## **PREMIER CHAPITRE**

### **SYNTHÈSE DU CAS**

#### **1. LA COMMUNAUTÉ DE MASSUEVILLE / SAINT-AIMÉ ET L'ÉCOLE CHRIST-ROI**

##### **1.1 Un profil qui caractérise la communauté**

La communauté de Massueville / Saint-Aimé est caractérisée par un territoire naturel et historique particulier. Cette communauté locale a été formalisée suite à la fondation de la paroisse de Saint-Aimé par des colons, majoritairement francophones, qui ont développé l'agriculture aux abords de la rivière Yamaska. Quelques années après la constitution de la paroisse, soit en 1903, le noyau villageois s'est séparé de la campagne pour former une entité municipale distincte. Avec les années, la paroisse est demeurée, mais les municipalités de Saint-Aimé et Massueville se sont développées grâce à l'agriculture et à la transformation de ses produits. Cependant, la communauté a graduellement été intégrée à un territoire économique centralisé dans l'agglomération urbaine de Sorel-Tracy, qui, étant située à seulement 25 km, attirait les travailleurs-migrateurs en raison de son dynamisme industriel et attirait aussi les consommateurs pour des services n'étant pas dispensés dans la communauté. Toutefois, avec le déclin de ce secteur industriel des vingt dernières années couplé aux transformations dans le système de production des biens et services agricoles, le tissu socio-économique de Massueville / Saint-Aimé s'est détérioré. Tout d'abord la population a fondu de près de la moitié depuis le début du siècle pour aboutir à 1 088

habitants en 2001 (531 à Saint-Aimé et 557 à Massueville); il est intéressant de noter que la population de Massueville est plus grande que celle de Saint-Aimé depuis le recensement de 1971, malgré le fait que les deux populations aient décliné continuellement depuis leur constitution respective, résultat de l'urbanisation et du déclin du nombre d'agriculteurs. De plus, la population de Massueville est en moyenne plus vieille que celle de Saint-Aimé ainsi que celles de la région et de la province, malgré une réduction de l'indice de vieillissement entre 1996 et 2001; pour sa part, la population de Saint-Aimé s'avère plus jeune que celles des régions et du Québec. Massueville compte plus de familles et de ménages que Saint-Aimé en plus de compter plus de personnes vivant seules. Les niveaux de scolarité de la communauté sont plus bas que les moyennes régionales et provinciales, et le chômage à Massueville était faible en 2001 (3,4 %) par rapport à Saint-Aimé (10,7 %), à la région et à la province. L'industrie la plus importante reste celle de l'agriculture et de la transformation agricole, qui embauche autant des gens de la communauté que de l'extérieur, sans toutefois constituer des secteurs d'emplois très bien rémunérés.

Or, la communauté de Massueville / Saint-Aimé reste un milieu relativement fragile, et selon l'indice de développement de 1996 publié par le Secrétariat à l'innovation rurale, Massueville ferait face à une problématique socio-économique plus grande que celle de Saint-Aimé. Cependant, les opportunités relatives à l'arrivée de nouveaux résidents, à la consolidation des quelques entreprises locales et au dynamisme de la région avoisinante de la Montérégie (comme Drummondville et Saint-Hyacinthe) nous portent à croire que certains éléments de stabilisation pourraient influencer positivement le développement du milieu. D'ailleurs, soulignons que plusieurs des personnes impliquées dans la relance locale sont des

gens qui ne sont pas natifs de la communauté mais qui ont choisi d'y vivre, apportant ainsi une vision et des compétences nouvelles.

## **1.2 Une école qui dépend du dynamisme local et régional**

L'école Christ-Roi, qui dessert la communauté de Massueville / Saint-Aimé, ne fait pas abstraction des difficultés rencontrées dans la foulée du déclin local des dernières années, étant particulièrement victime d'une décroissance de 25 % de la clientèle scolaire entre l'année 1999-2000 et l'année 2003-2004. Toutefois, en plus de ces fluctuations dans les effectifs, l'école a dû composer avec une instabilité de direction et des relations tendues au sein même de l'équipe école, en plus d'évoluer dans une commission scolaire qui vit, elle aussi, une problématique sérieuse de décroissance depuis quelques années. Cependant, la stabilisation de la direction, la responsabilisation des instances locales scolaires face à la réforme du système scolaire et le dynamisme nouveau des parents au sein de l'école depuis l'année 2002, ont apporté une vigueur nouvelle au sein de l'école, une vigueur qui a eu des effets dynamisants sur une grande partie de la communauté. Unis par une vision qui insiste sur l'effet structurant de l'école dans la communauté, plusieurs leaders ont même intégré la démarche de relance scolaire à une démarche de développement du milieu, particulièrement inspirée de la Politique nationale de la ruralité.

## 2. L'ÉCOLE SUSCITE UN INTÉRÊT ET REND POSSIBLE LA COLLABORATION

En 2001, des responsables du conseil d'établissement et des parents prennent en main le devenir de leur école et intéressent les élus locaux, incluant le commissaire, ainsi que la direction de la commission scolaire dans une relance scolaire qui deviendra par la suite une relance locale. Le déclin continu et prévu de la clientèle scolaire suscite suffisamment de craintes chez les dirigeants scolaires, les élus et les leaders locaux pour rapprocher d'une part les deux conseils municipaux et d'autre part les leaders locaux afin de les inciter à doter la communauté de moyens pour redynamiser le milieu et par le fait même l'école. Dans un premier temps, une entente a été obtenue entre le conseil d'établissement de l'école, les parents de l'école et le directeur général de la commission scolaire dans le but de maintenir les services éducatifs tels quels et donner une chance à la communauté de mettre la relance en marche; cette entente avait pour fondement la confiance entre les acteurs. Ensuite, les deux conseils municipaux ont délégué des responsables pour suivre le dossier école. Finalement, un comité de relance a été mis sur pied dans le but de recommander aux conseils municipaux des actions à entreprendre pour structurer la communauté et favoriser la relance. Ce comité a donné lieu à une certaine mobilisation, d'une part de certains leaders et élus et d'autre part, à une sensibilisation générale des enjeux de développement de la communauté, particulièrement autour du thème de la ruralité.

### 3. UNE COLLABORATION ÉPHÉMÈRE OU STRUCTURANTE ?

L'information et la sensibilisation de la population et plus particulièrement des élus locaux, en rapport à la crise que vivait l'école, ont été les éléments déclencheurs de la relance. Une grande partie des gens ont été sensibilisés au fait que l'école constitue l'avenir de la communauté, cependant, le dynamisme n'a pas été contagieux au point de mobiliser l'ensemble des conseils municipaux et de changer les attitudes et comportements de certains et cela s'avère un obstacle actuel au développement de la relance locale. D'ailleurs, des divergences persistent quant aux objectifs de développement d'un territoire qui est à la fois villageois et rural, et qui pourtant s'intègre à un territoire d'application d'une politique de la ruralité ; car tous ne s'entendent pas sur 1) les résultats désirés de la relance et 2) sur les moyens pour reconstituer le tissu socio-économique de la communauté.

Pour ce qui est de la relance scolaire, plusieurs actions réalisées depuis l'année 2002 nous laissent croire que l'équipe-école ainsi que les représentants du conseil d'établissement et les parents ont créé une synergie structurante et nécessaire pour jouer le rôle de partenaire dans la relance locale. Toutefois, le changement de direction à la commission scolaire, un certain essoufflement des bénévoles et le manque de collaboration de certains leaders et élus locaux sont des facteurs qui pourraient miner les efforts investis jusqu'à ce jour. Car au-delà des ententes traditionnelles entre les municipalités et l'école sur le financement de certaines activités et la disposition de locaux aux activités de loisirs dans la communauté, peu de leviers de développement ont été dynamisés et les effets structurants des actions entreprises restent à développer, quoique les priorités et projets, qui seront proposés

prochainement par les comités sectoriels, pourront possiblement jeter les bases d'une vision et d'une stratégie suffisamment unificatrices pour mobiliser l'ensemble des leaders et des élus. Malgré l'incertitude en lien avec les résultats réels de la relance locale, un fait demeure: l'école, de par son statut neutre au point de vue politique, et ses principaux acteurs, particulièrement la direction et le conseil d'établissement, ont su jouer le rôle de catalyseur dans le rapprochement politico-institutionnel local. De plus, ces acteurs ont entamé un processus de partage du leadership local qui est, et qui sera nécessaire à la mobilisation d'une crédibilité élargie et porteuse de la démarche de relance, à travers le regroupement de compétences et d'appartenances variées.

## **DEUXIÈME CHAPITRE**

### **LA COMMUNAUTÉ DE MASSUEVILLE / SAINT-AIMÉ EN PLEINE RELANCE LOCALE**

Dans cette étude, nous considérons que « la communauté » consiste au groupe de Massueville et de Saint-Aimé. Ce choix est justifié par le fait que nous définissons une communauté locale comme :

« un regroupement organisé sur un territoire naturellement et historiquement constitué, capable de créer ses propres objectifs ou projets et de se définir par rapport au cadre régional, au cadre national et aux autres communautés. Elle est composée de valeurs, de personnes, d'institutions, d'entreprises, d'activités et de ressources » (Prévost, 1993).

Bien entendu, plusieurs personnes vivant dans ces deux municipalités ne sont pas toujours en accord avec les valeurs sous-jacentes aux orientations et peuvent ne pas partager toutes les activités faisant partie de cette communauté. Cependant, le seul fait que le territoire soit un aspect commun, du point de vue historique et naturel, que plusieurs services, dont l'école, le Club de l'âge d'or, le parc central, la Caisse populaire, etc., soient partagés et que l'église et la paroisse (la fabrique) soient encore des lieux communs, nous considérons que Massueville et Saint-Aimé, en matière de territoires municipaux, constituent « la communauté ».

Afin de mieux saisir les particularités de cette communauté et d'en comprendre, du moins au minimum, les enjeux en rapport au développement local, nous présentons un profil général, une brève description des acteurs et des institutions structurantes ainsi qu'une description de la relance qui a été mise en branle dans la communauté.

## 1. LES FACTEURS STRUCTURELS DE DÉVELOPPEMENT<sup>1</sup>.

La présente section montre, à l'aide de quelques indicateurs, un aperçu du profil de la communauté de Massueville / Saint-Aimé. Les thèmes abordés sont : le profil historique et géographique, la démographie et la situation des familles et des ménages, l'économie et l'emploi, le contexte politico-administratif, les conditions et les services social, culturel et communautaire, et l'environnement de la communauté. Finalement, nous identifions quelques-uns des enjeux de développement de la communauté, en rapport aux différents indicateurs de la structure socio-économique de Massueville / Saint-Aimé.

### 1.1 Le contexte historique et géographique

La communauté de Massueville / Saint-Aimé partage un territoire qui est historiquement et naturellement constitué. Cette partie présente un aperçu de ce territoire.

#### 1.1.1 Un territoire historique

La communauté de Massueville / Saint-Aimé débute son histoire avec une colonisation vieille de plus de 320 ans. La paroisse de Saint-Aimé se trouvait, à l'époque, sur le fief Bonsecours situé près de la rivière Yamaska. Il était alors la propriété du seigneur Jean-François Charon de la Barre, cofondateur en 1692 de la communauté religieuse des Frères hospitaliers de Saint-Joseph-de-la-Croix. Pendant plus de 130 ans, ce fief aura plusieurs propriétaires, canadiens-français et anglais, avant d'aboutir aux mains du seigneur Gaspard-Aimé Massue en 1833. La Paroisse de Saint-Aimé fut quant à elle, fondée canoniquement en 1834 par l'évêque de Québec, mais cela fut rendu possible grâce au seigneur anglais précédant le sieur Massue, soit Thomas-James Barrow. Ce dernier voyait dans la création de la paroisse

---

<sup>1</sup>. À moins d'avis contraire, les statistiques contenues dans cette section datent de l'année 2001.

un moyen pour attirer les colons canadiens-français sur le fief, et ainsi rentabiliser les terres (Piché, 2003). Car avant ce temps, les colons canadiens-français redoutaient et luttèrent contre ce conquérant qui en voulait à leur langue et à leur religion (*Ibid*).

Le seigneur Gaspard-Aimé Massue fera cadeau au clergé, dès sa prise de possession des terres, de certains terrains pour la construction de l'église, du couvent, du presbytère et du collège, dont une partie devant servir de carré public<sup>2</sup>. Plus tard, en 1843, la paroisse de Saint-Aimé fut reconnue civilement et érigée en municipalité de paroisse en 1855. Le bureau de poste pour sa part sera ouvert en 1846. En 1903, suite à un conflit entre les habitants du village et ceux de la campagne, le village de Massueville fut reconnu comme municipalité distincte. Les habitants du village

*Un différend oppose les citoyens de la campagne à ceux du village de la paroisse de Saint-Aimé et en 1903, le village se sépare pour former une municipalité indépendante, Massueville.*

désiraient investir dans des travaux de voirie (égouts et trottoirs) tandis que les habitants de la campagne n'y voyaient pas d'intérêt particulier à payer pour ces services, alors la paroisse fut scindée en deux : Massueville et Saint-Aimé. Aucune fusion n'a été réalisée depuis.

### 1.1.2 Un territoire naturel

Bornée à l'est par la rivière Yamaska, à environ 25 km au sud-est de Sorel-Tracy, entre Saint-Robert et Saint-David en Montérégie, la municipalité de la paroisse de Saint-Aimé occupe l'un des plus vastes territoires de la MRC du Bas-Richelieu. Sa superficie est de 61 km<sup>2</sup>, ce qui représente environ 10 % de la MRC, soit la 5<sup>e</sup> plus grande superficie. Pour sa part, Massueville ne couvre que 1,6 km<sup>2</sup> de superficie et son territoire géographique est entièrement enclavé dans la municipalité de Saint-

---

<sup>2</sup> La volonté du sieur de Massue était d'interdire toute construction sur ce terrain, à part une halle pour un marché public. Cette volonté a été respectée car le projet est actuellement en cours de construction.

Aimé. Les densités de population des localités de Saint-Aimé et de Massueville sont respectivement de 8,7 et 337 habitants par km<sup>2</sup>. Massueville est la municipalité ayant la 4<sup>e</sup> plus forte densité de la MRC, après les trois agglomérations urbaines de Saint-Joseph-de-Sorel, Yamaska-Est<sup>3</sup> et Sorel-Tracy (voir tableau 5 à l'annexe A).

Du point de vue de l'environnement physique, le rapport du comité de relance de Massueville / Saint-Aimé constate que « le paysage agricole montre une agriculture ordonnée et prospère » (p.13). De plus, le comité écrit que le bord de la rivière Yamaska est quasiment inaccessible et que la qualité de l'eau dans le bassin versant varie de mauvaise à très mauvaise. De plus, on note dans ce rapport la pureté des lignes de la rivière grâce à l'absence de bâtiments construits directement sur la rivière, en ajoutant toutefois que les rives ne sont pas protégées contre l'érosion par la végétation.

## **1.2 La démographie et la situation des familles et des ménages**

La population de Massueville est de 557 habitants et celle de Saint-Aimé de 531 habitants. Les variations de populations entre les années 1996 et 2001 montrent des diminutions de 5,9 % pour Massueville et 5,2 % pour Saint-Aimé, résultats qui sont comparables aux variations de population dans les municipalités de Saint-Joseph-de-Sorel et de Sorel-Tracy, mais supérieurs à la moyenne de la MRC Bas-Richelieu (voir tableau 8 à l'annexe A).

Le groupe d'âge le plus nombreux est celui des 25-44 ans où l'on retrouve 31,1 % de la population de Saint-Aimé et 28,8 % de celle de Massueville. Tandis que le groupe d'âge des moins de 15 ans représente 21,7 % de la population de Saint-Aimé et 22,5 % de celle de Massueville. Pour sa part, la tranche d'âge des 65 ans et

---

<sup>3</sup>. Depuis le 19 décembre 2001, Yamaska-Est fait partie de la municipalité de Yamaska.

plus compte pour 10,4 % de la population de Saint-Aimé et 21,4 % à Massueville (voir tableau 9 à l'annexe A).

À Saint-Aimé, 64,3 % des familles comptent un couple marié contre 65,6 % à Massueville. Ce taux est supérieur à la MRC Le Bas-Richelieu, à la Montérégie et au Québec. Aussi, le nombre moyen de personnes dans les familles comptant un couple marié est-il plus élevé à Saint-Aimé (3,8) qu'à Massueville et dans les autres territoires que sont la MRC Bas-Richelieu, la Montérégie et le Québec avec des moyennes tournant autour de trois personnes par famille comptant un couple marié. Le pourcentage de familles monoparentales est sensiblement plus faible à Massueville (12,5 %) qu'à Saint-Aimé (14,3 %) et qu'aux niveaux régional et provincial. Finalement, la moitié des familles monoparentales de Saint-Aimé et Massueville ont un parent féminin contre une moyenne d'environ 80 % dans la MRC du Bas-Richelieu, en Montérégie et au Québec (voir tableau 11 à l'annexe A).

*Entre 1996 et 2001 les populations de Massueville et Saint-Aimé ont diminué respectivement de 5,9 % et 5,2 %. Ces résultats sont comparables aux variations de population dans les municipalités de Saint-Joseph-de-Sorel et de Sorel-Tracy, mais supérieurs à la moyenne de la MRC Bas-Richelieu.*

À Saint-Aimé, 21 % des ménages sont formés d'une personne seule contre 32,7 % à Massueville, 29,2 % dans la MRC, 24,6 % en Montérégie et 29,6 % au Québec. De plus, près de 90 % des logements sont possédés par l'occupant à Saint-Aimé contre 81,3 % à Massueville, 67,0 % dans la MRC, 67,4 % en Montérégie et 57,9 % au Québec. Aussi, à Saint-Aimé, on retrouve une plus grande proportion des logements qui ont été construits avant 1991 (97,4 %) qu'à Massueville (93,8 %), qu'à la MRC (93,2 %), qu'en Montérégie (86,4 %) et qu'au Québec (88,3 %). Finalement, la valeur moyenne des logements à Saint-Aimé est supérieure à Massueville, soit de 74 117 \$ contre 60 583 \$, mais inférieure à la valeur des logements dans la MRC

(79 759 \$), dans la Montérégie (112 910 \$) et au Québec (110 668 \$) (voir tableau 12 à l'annexe A).

### 1.3 L'économie et l'emploi

Les taux d'activités à Saint-Aimé et Massueville ont connu des hausses respectives de 5,6 % et de 19,1 % entre les années 1996 et 2001, tandis que les taux de chômage connaissaient des baisses respectives de 2 % et de 3,7 % durant la même période. Le taux de chômage est de 10,7 % à Saint-Aimé et de 3,4 % à Massueville. Ces variations se retrouvent également, dans de moins grandes proportions, aux niveaux régional et provincial (voir tableau 18 à l'annexe A).

*Les taux de chômage, en 2001, étaient de 10,7 % à Saint-Aimé et 3,4 % à Massueville.*

Le secteur de l'industrie qui occupe le plus d'emplois à Saint-Aimé est celui de l'agriculture et des autres industries axées sur les ressources avec une proportion 45,3 % de la population active. À ce sujet, le Rapport final du comité de relance faisait le point sur la problématique de l'agriculture en ces termes :

« Malgré une augmentation généralisée dans l'ensemble des productions, on est forcé de constater une diminution de 30 % du nombre d'unités de producteurs sur la période des vingt dernières années, suivie d'une décroissance similaire de la population. À cela s'ajoute le vieillissement de ses intervenants agricoles assorti du problème de la relève. La structure agricole (type d'élevage, production céréalière, fourragère et nombre de producteurs) est en pleine transformation. Le nombre d'unités de production laitière est en baisse de 25 % depuis 1987, malgré le maintien du volume de production. La population porcine a connu pendant cette même période une croissance de 55 %, malgré une augmentation moins importante de ses unités de production. La production végétale subit, elle aussi, des changements importants. Nous assistons de plus en plus à une production de monoculture limitée aux maïs en grains et au soya, au détriment de céréales telles que le blé, l'orge et l'avoine, ainsi qu'à une diminution des pâturages et de la production fourragère. Cela a donné lieu à une diminution très importante de nos boisés » (p.15).

Toujours pour Saint-Aimé, les deuxième et troisième secteurs d'importance en ce qui a trait à l'emploi étaient les industries de la fabrication et de la construction (18,9 %) et les soins de santé et l'enseignement (15,1 %). À Massueville, le secteur prédominant d'activité est celui des industries de la fabrication et de la construction (38,6 %), suivi du secteur du commerce de gros et détail (19,3 %) et des soins de santé et de l'enseignement (10,3 %).

Pour ce qui est des professions occupées, on note qu'à Saint-Aimé, les types d'emploi les plus importants sont les professions propres au secteur primaire (40,7 %), la transformation, la fabrication et les services d'utilité (14,8 %), les ventes et services (11,1 %) et les métiers, transport et machinerie (11,1 %). En comparaison, à Massueville, les professions les plus importantes sont les ventes et services (20,7 %), la transformation, la fabrication et services d'utilité publique (20,7 %), les métiers, transport et machinerie (19 %) et les affaires, la finance et l'administration (13,8 %) (voir tableau 19 à l'annexe A).

La liste des entreprises et des services présentée à l'annexe C, montre la structure suivante : 65 unités de production agricole (exploitation agricole à un ou plusieurs producteurs; productions animalières et céréalières) par rapport à 210 unités de logement et 39 entreprises et organisations de services, sans compter l'école et les bureaux municipaux. Les plus importants employeurs sur le territoire de la communauté sont : l'abattoir de viande chevaline et de bison, Les Viandes Richelieu (environ 70 employés permanents), le poste de criblage et de mise en marché de haricots, Haribec (environ 10 employés permanents et 25 employés saisonniers) et la meunerie Covilac (environ 20 employés saisonniers).

*À Saint-Aimé, en 2001, 43,5 % de la population active oeuvrait en agriculture et dans les autres industries axées sur les ressources, ce qui représente le principal secteur d'activité économique. À Massueville, le secteur de l'industrie qui employait le plus de personnes en 2001 était celui des industries de la fabrication et de la construction, avec une proportion de 38,6 % de la main-d'œuvre active.*

À Saint-Aimé, les revenus médians des familles monoparentales (43 357 \$) et des ménages comptant une seule personne (25 572 \$) sont plus élevés que ceux de Massueville (35 204 \$ et 14 136 \$), le Bas-Richelieu (26 348 \$ et 16 241 \$), la Montérégie (32 997 \$ et 21 043 \$) et le Québec (30 718 \$ et 19 465 \$). Toutefois, le revenu médian des familles comptant un couple à Saint-Aimé (37 377 \$) est inférieur aux quatre autres territoires (Massueville – 57 425 \$ -, Bas-Richelieu – 53 222 \$-, Montérégie – 60 155 \$- et Québec – 54 938 \$). Les paiements mensuels bruts moyens pour les logements occupés par le propriétaire à Saint-Aimé (418 \$) sont inférieurs à ceux de Massueville (449 \$), du Bas-Richelieu (555 \$), de la Montérégie (727 \$) et du Québec (706 \$) (voir tableau 20 à l'annexe A).

La tranche d'âge des 20–34 ans dans la population est la plus scolarisée à Saint-Aimé avec 26,1 % des gens qui détiennent un certificat ou un diplôme d'études collégiales et 13 % qui détiennent un certificat, diplôme ou grade universitaire. Ce même groupe d'âge à Massueville détient, à 13,3 %, un certificat ou un diplôme d'études collégiales et à 20 % un certificat, diplôme ou grade universitaire. Par ailleurs, un fort pourcentage de la population des 45-64 ans de Saint-Aimé, soit 56 %, a atteint un niveau de scolarité inférieur au certificat d'études secondaires. Ce même groupe d'âge à Massueville a un niveau de scolarité moyen plus élevé car 44 % de ces personnes détiennent un certificat d'études secondaires ou certaines études postsecondaires. De façon générale, et comparativement aux régions du Bas-Richelieu, de la Montérégie et du Québec, les 20-64 ans de Saint-Aimé et Massueville ont une scolarité moindre. En effet, 85,7 % des 20-64 ans de Saint-Aimé

n'ont pas de certificat ou de diplôme d'études collégiales contre 82,7 % pour Massueville, 71,9 % pour la MRC, 62,1 % pour la Montérégie et 61,9 % pour le Québec (voir tableaux 14 et 15 à l'annexe A).

En ce qui a trait à la mobilité des gens, entre l'année 2000 et 2001, seulement 3,6 % des gens de Massueville avaient déménagé contre 6,7 % des gens de Saint-Aimé, 8,8 % des gens du Bas-Richelieu et 13,2 % des gens au Québec. Pour la période de 1996-2001, ces chiffres tombent à 13,3 % pour les gens de Saint-Aimé, 28,3 % pour les gens de Massueville, 28,7 % pour les gens du Bas-Richelieu et 39 % pour la population du Québec. Dans la période de 1996-2001, aucun immigrant s'est installé ni à Saint-Aimé ni à Massueville, qu'il soit d'une autre province, territoire ou pays (voir tableau 16 à l'annexe A).

À Saint-Aimé, 33,3 % de la population active de 15 ans et plus travaille à domicile par rapport à 7,1 % à Massueville, 6,4 % dans le Bas-Richelieu, 7 % dans la Montérégie et 6,5 % au Québec (voir tableau 17 à l'annexe A).

Finalement, du point de vue de l'administration municipale, il est intéressant de noter que la richesse foncière (la valeur imposable) est d'environ 52 M \$ à Saint-Aimé et d'un peu plus de 15 M \$ à Massueville (voir tableau 21 à l'annexe A).

#### **1.4 Le contexte politico-administratif**

Sur la scène municipale, la communauté regroupe deux conseils municipaux chacun étant composé de sept membres. Les prochaines élections auront lieu le 6 novembre 2005 pour les deux municipalités. Massueville et Saint-Aimé n'ont aucune division territoriale et font toutes deux partie de la circonscription électorale québécoise de Richelieu. Massueville a été constitué en village le 25 mars 1903 et Saint-Aimé a été constitué en municipalité de paroisse le 1<sup>er</sup> juillet 1855. Lors des dernières élections de novembre 2001, la moitié des deux conseils a été renouvelée,

c'est-à-dire que 50 % des conseillers ont été remplacés dans chacune des municipalités. Un processus de fusion a été entamé en 1998 avec la création d'un comité conjoint, lequel a été accompagné par des experts. Toutefois, en 1999, le projet a été laissé de côté principalement à cause de différends fiscal et financier entre les deux conseils, et ce, malgré une vague de fusion dans la région, dont celle à Yamaska, municipalité voisine, réalisée en 2001-2002.

Sur la scène scolaire, les municipalités de Saint-Aimé, Massueville et Saint-Robert sont toutes trois représentées au conseil des commissaires par un résident de Massueville. Ce commissaire représente, depuis 1987, la circonscription composée des localités de Massueville et Saint-Aimé, auxquelles s'est ajoutée la municipalité de Saint-Robert, en 1998, à la suite de la fusion des commissions scolaires de Sorel et de Tracy. Ce commissaire siège également à l'exécutif de la CS depuis quelques années.

### **1.5 Les services sociaux, culturels, communautaires et autres**

Pour ce qui est de la vie communautaire, Saint-Aimé / Massueville compte dix organismes bénévoles, dont le comité de loisirs qui regroupe onze membres au conseil d'administration, et une quinzaine de bénévoles sur les projets *ad hoc*. Le Club de l'âge d'or pour sa part compte 185 membres dont la très grande majorité sont des résidents de Massueville et Saint-Aimé. La communauté bénéficie d'une bibliothèque, dont les services sont gratuitement offerts à la population par les deux municipalités. Elle a aussi un service informatisé qui la relie au Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP). Du point de vue culturel, il n'existe aucun regroupement d'artistes ou d'artisans, toutefois il existe une galerie d'arts, située dans un ancien magasin général. Aussi, il est important de mentionner que la Fête nationale du Québec, organisée par le Comité de la Fête nationale, est « un événement d'envergure régionale » et qu'il « jouit d'une renommée enviable » (Comité de relance, p.16).

Le patrimoine architectural et religieux de la communauté témoigne d'un passé historique riche. Toutefois, comme le mentionne le comité de relance dans son rapport, malgré le fait que la zone patrimoniale soit protégée par le schéma d'aménagement de la MRC, plusieurs rénovations « ont dénaturé le cachet d'époque » (*Ibid*, p.12)

*La communauté est déficitaire de plusieurs services de proximité, particulièrement dans les secteurs communautaire, de la santé et du transport. Les centres de services sont majoritairement dispensés dans l'agglomération urbaine de Sorel-Tracy qui est située à 25 km.*

Pour ce qui est des services sociaux et de santé, notons qu'il y a, sur le territoire, une école primaire, deux centres de la petite enfance (il n'y a toutefois pas de service de garde scolaire), une maison de réhabilitation, un office municipal d'habitation qui offre des logements à prix modique et un bureau de poste (le courrier est livré à domicile à Saint-Aimé). Il y a lieu d'ajouter qu'il n'y a pas de médecin dans la communauté depuis plus de dix ans.

En matière de transport, malgré le fait que le village soit dans l'axe Sorel-Tracy et Saint-Hyacinthe, le comité de relance déplore que Massueville soit situé à l'extérieur des grands circuits routiers. Aussi, on déplore le fait qu'il n'y ait pas de transport en commun vers les centres voisins ou même entre le village et la campagne, dans les deux sens. La communauté est déficitaire de plusieurs services de proximité, particulièrement dans les secteurs communautaire, de la santé et du transport. Les centres de services sont majoritairement dispensés dans l'agglomération urbaine de Sorel-Tracy qui est située à 25 km.

## 1.6 L'environnement de la communauté

La communauté locale de Saint-Aimé / Massueville est partie intégrante de la MRC du Bas Richelieu. D'un point de vue territorial, la communauté régionale possède quatre agglomérations urbaines importantes qui sont à une relative proximité, soit Montréal, Québec, Drummondville, Saint-Hyacinthe et bien entendu, l'agglomération urbaine de Sorel-Tracy, Saint-Joseph-de-Sorel et Saint-Anne-de-Sorel. Le tableau qui suit présente les distances entre Massueville et ces centres urbains.

Tableau 1  
Les distances entre Massueville et les centres urbains environnants

| De Massueville à ... | Distance (en km) |
|----------------------|------------------|
| Montréal             | 100              |
| Québec               | 200              |
| Drummondville        | 60               |
| Saint-Hyacinthe      | 40               |
| Agglom. Sorel-Tracy  | 25               |

Géographiquement, la communauté de Massueville / Saint-Aimé est située à l'extrémité de la MRC, dans les terres, et de ce fait, est considérée comme un « territoire agricole » et « l'arrière pays » de la région. Il est intéressant de noter que la région administrative de la Montérégie qui regroupe un total de 15 MRC, constituait, en 2001, la région administrative la plus peuplée du Québec.

Dans la MRC, qui est située sur la Rive-Sud du fleuve, et plus précisément à l'embouchure de la rivière Richelieu, on retrouve une concentration urbaine fortement industrialisée (regroupant un vaste éventail de services) où se déroulent la plupart des activités à caractère régional. Ce secteur représente 16 % du territoire total de la MRC et regroupe 77 % de la population totale. Dans la partie « rurale » de la MRC, les activités agricoles et les activités résidentielles cohabitent; « ces dernières étant souvent regroupées sous la forme de villages ou de bandes linéaires le long des

principales rivières (Richelieu et Yamaska) ou des routes nationales » (MRC). Le secteur de l'archipel des Îles-du-lac-Saint-Pierre, encore à l'état naturel en plusieurs endroits, est intégré depuis peu au réseau des réserves mondiales de la Biosphère de l'UNESCO, ce qui contribue à diversifier le potentiel touristique et économique de la région qui a longtemps été basé sur la grande industrie.

La situation économique de Sorel-Tracy en préoccupe plus d'un. Depuis la fermeture des grands chantiers navals, tel Marine Industrie, la menace de fermeture de deux autres grands employeurs (les Aciers inoxydables Atlas et les Forges de Sorel) pèse sur la région. D'ailleurs, il ne resterait, comme grande industrie, que QIT Fer et Titane et les Poudres métalliques du Québec (QMP). Autrefois, Massueville / Saint-Aimé était considérée une communauté « dortoir » de la région urbaine de Sorel-Tracy; « on voyait plusieurs véhicules voyager vers Sorel-Tracy le matin, maintenant, c'est presque mort ». Saint-Hyacinthe et Drummondville, pôle d'attraction de Massueville, c'est une toute autre situation.

Du point de vue agricole, la zone permanente de la MRC, définie en vertu de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, correspond à 91 % de la superficie totale. Dans la région on retrouve 375 fermes exploitant 72 % de la zone agricole, soit 65 % de la superficie de la MRC. En 1996, on notait, dans la MRC, une augmentation du nombre de fermes cultivant 400 acres et plus, et l'apparition de méga-fermes de plus de 2 240 acres. La majorité des exploitants appartenaient au groupe d'âge 35 à 54 ans, l'âge moyen étant de 45 ans.

## 2. LES ACTEURS LOCAUX ET LES INSTITUTIONS STRUCTURANTES

La communauté de Saint-Aimé / Massueville regroupe des personnes qui sont, particulièrement dans le cas de la dynamique de relance locale et scolaire, des acteurs importants. Il s'agit d'un nombre relativement restreint d'individus qui contribuent de près à la conception et à la réalisation de projets mais qui contribuent aussi à la

dynamique de changement nécessaire dans un processus de développement; nous présentons ce groupe comme étant le *leadership local*.

En appui à ces personnes, on retrouve des organismes et des institutions locales qui favorisent le déploiement d'activités et permettent de dynamiser et structurer les actions entreprises par les leaders locaux, il s'agit des *institutions structurantes*.

## **2.1 Le leadership local, un facteur humain du développement**

Dans tout processus de relance locale, on retrouve des individus qui sont la source même du renouveau, de la remise en question des façons de faire. Ces personnes proposent des changements à apporter, qu'ils soient d'ordres des valeurs, des attitudes ou des comportements et initient l'action, tout en contribuant au développement de la communauté. À Massueville et Saint-Aimé, parmi les personnes qui ont entamé le processus de relance, tant au niveau scolaire que municipal, nous retrouvons la présidente du conseil d'établissement, un conseiller municipal de Saint-Aimé et deux conseillers municipaux de Massueville. Ces personnes, qui sont autant des personnes originaires de la région et de provenance des centres urbains du Québec, ont contribué au rapprochement entre l'école et les conseils municipaux, et continuent de le faire. Elles ont surtout contribué à mettre sur pied le comité de relance et s'impliquent depuis dans les différents comités sectoriels. Ces personnes ont apporté leur expertise, leur connaissance et leur dynamisme afin de soutenir le mouvement de relance. Finalement, ces personnes ont contribué à éveiller la population aux enjeux relatifs à l'école et à la détérioration du milieu. Étant toutes attachées à la réalité rurale et agricole de leurs localités, ces personnes contribuent à orienter le développement local de leur milieu, en s'appuyant sur les moyens qui sont à leur disposition et qui consistent principalement en des institutions locales et régionales.

## 2.2 Les institutions structurantes : des réseaux et des leviers pour les leaders

### 2.2.1 Les institutions locales

De façon générale, à Saint-Aimé / Massueville, les institutions principales sont les deux municipalités et l'école primaire. Dans cette section, il sera question uniquement des deux municipalités car l'école, et plus particulièrement le milieu scolaire, fera ultérieurement l'objet d'une description détaillée.

La municipalité de Saint-Aimé est dirigée par un conseil constitué « d'élus accessibles. On y constate une bonne entente entre les élus qui favorise le travail efficace. Les élus sont appuyés par du personnel compétent. La municipalité est reconnue pour sa saine gestion des finances publiques. Saint-Aimé collabore sur une base très régulière avec la municipalité de Massueville » (Comité de relance, p.17)

*Les institutions structurantes dans la communauté de Massueville / Saint-Aimé sont les deux municipalités et l'école Christ-Roi.*

La municipalité de Massueville est dirigée par un conseil qui est composé de trois femmes et quatre hommes, où l'on retrouve un certain équilibre entre anciens et nouveaux résidents. Le maire de Massueville est engagé en politique municipale depuis maintenant 25 ans. Le bureau municipal est accessible cinq jours par semaine, et « les citoyennes et les citoyens peuvent compter sur du personnel compétent, accueillant et qui offre une excellente collaboration avec les bénévoles » (Comité de relance, p.16). Toutefois, le comité consultatif de Massueville et Saint-Aimé fait état d'une « faible participation citoyenne » aux affaires municipales (*Ibid*, p.16 et 17).

Les municipalités de Massueville et Saint-Aimé se sont toutes deux impliquées dans la relance. Toutefois, il semble exister une certaine compétition entre les deux entités, du moins entre certaines personnes. Cela peut être perçu comme étant négatif

ou positif, dépendamment des résultats de cette compétition. La démarche de collaboration entre les municipalités est habituellement de deux ordres. Premièrement, on adopte une voie plutôt informelle où des conseillers de part et d'autre se rencontrent pour discuter de certains thèmes et voir à des possibilités de collaboration sur des projets. Deuxièmement, les conseillers proposent séparément des propositions à leur conseil de ville pour les faire adopter et ainsi se donner les outils et les mandats formels pour avancer sur des dossiers conjointement. Deux exemples peuvent être donnés à ce sujet. Certains conseillers de Massueville, en mai 2002 ont fait adopter par leur conseil une résolution de créer un comité de relance, suite à des discussions avec des citoyens des deux municipalités, et ont soumis une invitation au conseil de Saint-Aimé d'adopter une proposition semblable leur permettant de travailler ensemble.

### 2.2.2 Les institutions régionales

La municipalité de Massueville est membre de « Villes et villages en santé », du Conseil de gestion du bassin versant de la Yamaska (COGEBY), et de la Table de concertation jeunesse du Bas-Richelieu, en plus bien entendu de siéger au conseil de la MRC. En ce qui a trait au développement économique local, l'ensemble des municipalités de la MRC contribue, depuis 1998, au financement du Centre local de développement (CLD). Cette organisation remplace la Corporation de développement économique (CDE) Sorel-Tracy et région et l'Office de tourisme et des congrès.

En outre, il existe sur le territoire de la MRC, plusieurs ententes intermunicipales concernant la fourniture des services suivants : traitement des eaux de consommation; épuration des eaux usées; protection contre les incendies; police; cour municipale; loisirs et culture. Aussi, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, deux représentants de Massueville / Saint-Aimé siègent au comité régional de la ruralité.

### 3. LE DÉVELOPPEMENT À MASSUEVILLE / SAINT-AIMÉ : LA RELANCE ET LE DYNAMISME LOCAL

Depuis quelques années maintenant, plusieurs personnes sentent qu'il y a une énergie nouvelle dans la communauté, ce qui n'existait pas autrefois. De ce fait, les années 2001 et 2002 ont été remplies d'activités de réflexion et d'échange à Massueville / Saint-Aimé. Toutes les personnes rencontrées s'entendent pour dire que la prise de conscience des difficultés reliées à la baisse des effectifs scolaires est la source de la relance de la communauté, même si certains conseillers de Massueville / Saint-Aimé voyaient déjà, depuis quelque temps, la problématique de détérioration du tissu socio-économique. Le processus a donc commencé en novembre 2001, alors que des représentants de l'école avaient rencontré les élus municipaux, des deux conseils, pour leur présenter la problématique de l'école et leur demander un soutien financier et moral pour maintenir l'école en vie, car ils croyaient que l'école était en danger de fermeture. En décembre 2001, la Politique nationale de la ruralité est déposée à Québec et un groupe, composé d'une dizaine de personnes des municipalités de Saint-Aimé et Massueville, décide de se rencontrer de façon régulière, mais informelle, afin d'échanger sur les enjeux de la communauté et surtout sur les pistes d'action possibles; c'est alors que naît l'idée de mettre sur pied un comité de relance. À la suite de ces rencontres, des conseillers de Massueville proposent au conseil d'adopter une résolution en faveur de la création de ce comité, et invitent par le fait même, le conseil de Saint-Aimé à collaborer à la mise sur pied de ce comité. Il a été convenu que ce groupe de travail serait composé, en parts égales, des membres des conseils municipaux et de citoyens des deux municipalités. En effet, huit personnes ont siégé à ce comité, soit deux élus et deux citoyens de Saint-Aimé ainsi que deux élus et deux citoyens de Massueville. Le mandat de ce comité était le suivant :

- Dresser le portrait de la situation socio-économique de Massueville et Saint-Aimé;

- Proposer un plan de développement économique, social et culturel qui corresponde aux besoins des populations de Massueville et Saint-Aimé;
- Agir à titre de comité conseil aux conseils municipaux sur les dossiers liés à la Politique de la ruralité;
- Déposer un rapport au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2003.  
(Comité de relance, p.2)

Au total, cinq rencontres ont été nécessaires pour que le comité puisse accomplir son mandat. Dans un premier temps, un rapport final a été remis aux deux conseils municipaux en mars 2003. Par la suite, les résultats de l'étude ont été présentés à la communauté par l'entremise d'une rencontre publique d'information qui s'est tenue en juin à l'église, réunissant quelque 130 personnes. En plus d'une

*Le comité de relance était composé de huit personnes, soit quatre citoyens (2 de Massueville et 2 de Saint-Aimé) et de quatre élus (2 de Massueville et 2 de Saint-Aimé).*

centaine de citoyens, ont assisté à cette rencontre une trentaine de représentants institutionnels du Bas-Richelieu, comme le secteur municipal (les maires de la MRC incluant le préfet), le secteur des professionnels du développement (SADC, CLD, commissaire industriel), le secteur de la santé et des services sociaux (CLSC), etc. Le rapport présentait, dans un premier temps, un portrait de la situation à Massueville / Saint-Aimé et dans un deuxième temps, un plan de développement qui comporte les neuf recommandations qui suivent :

Recommandation 1 : Que les municipalités de Massueville et de Saint-Aimé s'engagent dans un processus de relance du développement visant à créer de l'emploi sur leur territoire et à offrir un environnement stimulant pour leurs citoyennes et citoyens;

Recommandation 2 : Que les municipalités de Massueville et de Saint-Aimé fassent du développement économique le premier axe de développement de notre communauté;

Recommandation 3 : Que les municipalités de Massueville et de Saint-Aimé fassent du tourisme et de la culture le deuxième axe de développement de notre communauté;

Recommandation 4 : Que les municipalités de Massueville et de Saint-Aimé fassent du développement communautaire le troisième axe de développement de notre communauté;

Recommandation 5 : Que les municipalités de Massueville et de Saint-Aimé procèdent à la création de trois comités : un comité du développement économique; un comité du développement touristique et culturel; et un comité du développement communautaire;

Recommandation 6 : Que les mandats des comités soient les suivants : appuyer et consolider les activités existantes; identifier les projets de développement; proposer des moyens pour réaliser ces projets; consulter et faire participer la population; déposer un rapport au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2003;

Recommandation 7 : Que les comités soient composés d'un maximum de quatre à six personnes, conseillers municipaux et citoyens;

Recommandation 8 : Que le comité de relance soit mandaté pour présenter son rapport à la population de Massueville et de Saint-Aimé le plus rapidement possible, à l'occasion d'une assemblée publique;

Recommandation 9 : Que le comité de relance soit mandaté pour faire connaître les conclusions de son rapport aux intervenants du Bas-Richelieu. (Comité de relance, p.27).

*La première recommandation du rapport final du comité de relance est que « les municipalités de Massueville et de Saint-Aimé s'engagent dans un processus de relance du développement visant à créer de l'emploi sur leur territoire et à offrir un environnement stimulant pour leurs citoyennes et citoyens. » (Comité de relance, p.21)*

De plus, le rapport final du Comité de relance notait que :

En conclusion, si nous voulons maintenir un sentiment de fierté et d'appartenance à notre communauté, il apparaît urgent de mobiliser sa population dans un projet collectif d'enrichissement basé sur une prise de conscience des atouts et des ressources dont nous disposons déjà. Cette volonté de croissance se situe, et doit se manifester, au niveau de la qualité de vie des habitants et de tout ce qui découle. Nous devons éviter un enrichissement purement économique qui ne saurait pas rejoindre la population dans ses besoins et aspirations. (p. 16)

Depuis le dépôt et la présentation du rapport, les trois comités ont été créés. Des rencontres ont eu lieu afin de proposer et de mettre en priorité des projets pour chacun des secteurs et il était convenu, à la satisfaction de tous, qu'il ne s'agissait pas de « rédiger plus de rapports, mais de planifier l'action ».

Au-delà des activités qui ont été réalisées, c'est le climat au sein même de la communauté qui s'est mis à changer. Des amitiés se sont créées, et le sentiment qui se dégage, c'est que « ensemble, nous pouvons faire des choses. » L'esprit de fraternité se retrouve dans cette petite anecdote : lors de la sortie du film *La Grande Séduction*, un groupe de 18 personnes s'est organisé pour aller voir, ensemble, le film au cinéma. Et il ne s'agit pas d'un groupe qui est affilié au Club de l'âge d'or ou un autre organisme communautaire, mais des gens qui, dans le mouvement de relance, ont appris à se connaître et à partager.

Malgré cet enthousiasme, il existe encore une « fatigue » des bénévoles qui semblent en prendre beaucoup sur leur dos. Mais le fait d'avoir des énergies

extérieures semble contribuer à dynamiser le milieu. Récemment, une dame mentionnait à un des initiateurs du comité de relance que « c'est *l'fun* d'avoir des étrangers qui s'intéressent à nous ». Cela fait partie non seulement d'une nouvelle source de bénévoles engagés, mais c'est aussi une question de fierté. Aussi, ces gens apportent de nouvelles ressources, que ce soit par leurs contacts, mais aussi par leurs compétences, que ce soit pour enthousiasmer les gens ou animer la population et les bénévoles.

D'autres projets ont été réalisés, et sont en cours de réalisation, comme la revitalisation du parc et la création d'une halle publique. Des citoyens ont participé à l'élaboration du projet, comme la conception des croquis. Malgré qu'au début cela ait été un projet controversé, il semble que graduellement, les gens l'apprécient car ils

*Les nouveaux venus dans la communauté apportent une énergie nouvelle et contribuent à dynamiser le milieu. Ils apportent des ressources et surtout des compétences.*

voient des résultats. Une stratégie d'information a d'ailleurs été employée pour diffuser l'idée du projet et apaiser les résistances.

Les enjeux du développement à Massueville / Saint-Aimé, ont rapport également aux conflits dans le dossier de la gestion du territoire et du zonage. À cet effet, une conseillère de Massueville a présenté un mémoire au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en faisant ressortir la nécessité d'harmoniser la Politique nationale de la ruralité et le Règlement de contrôle intérimaire de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). En fait, il y aurait des conflits dans l'interprétation possible de la zone tampon définie entre les zones vertes et les zones blanches, ce qui crée un litige entre le monde urbain et le monde rural. C'est le cas dans leur communauté.

## TROISIÈME CHAPITRE

### L'ÉCOLE CHRIST-ROI ET LES ENJEUX DU MAINTIEN DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE

#### 1. L'HISTORIQUE DE L'ÉCOLE<sup>4</sup>

L'instruction dans la région fut introduite en 1848 alors que l'on crée la Commission scolaire de Saint-Aimé, qui était alors une paroisse depuis 12 ans. En cette même année on construit plusieurs écoles de rang dont celle du village qui deviendra le collège. En 1855, les religieuses de la Présentation-de-Marie arrivent au couvent nouvellement construit, tandis que les frères de Saint-Croix s'installent au collège en 1860. En 1864, on dénombre 160 élèves et cinq religieuses au couvent, 180 élèves, quatre frères et un prêtre au collège et 371 élèves dans les écoles de rang.

En 1902, on crée la Commission scolaire Saint-Narcisse qui prend désormais en charge les écoles de campagne, jusqu'alors dirigées par la Commission scolaire de Saint-Aimé. Se succèdent à la direction de l'école de village (alors dénommé collège mais qui deviendra en 1944 l'école Christ-Roi) les frères de Saint-Croix de 1860 à 1927, les religieuses de la Présentation-de-Marie de 1927 à 1944 et de 1957 à 1961, et les frères Maristes de 1944 à 1957. Le Département de l'instruction publique décrète, en 1960, la fusion des commissions scolaires de Saint-Narcisse et Saint-Aimé et instaure le transport scolaire des enfants de la campagne vers l'école de la ville; c'est alors la fin des écoles de rang. De 1961 à 1966 l'école est dirigée par des laïques, mais de 1966 à 1973, ce sont les religieuses qui reprennent la direction pour ensuite laisser l'école Christ-Roi sous la direction définitive des laïques.

---

<sup>4</sup> Cette section historique a été tirée de la page 18 du livre de la paroisse intitulé « Saint-Aimé de Richelieu, Album souvenir, 1834-1984 ».

Dès septembre 1965, les enfants de niveau secondaire de la paroisse de Saint-Aimé, et du village de Massueville sont transportés aux écoles de la Commission scolaire régionale de Carignan situées à Sorel. En 1966, on inaugure la nouvelle école Christ-Roi de Saint-Aimé, qui a emménagé dans une bâtisse nouvellement construite, et on procède à la fermeture du couvent. La Commission scolaire de Saint-Aimé se fusionne à la Commission scolaire de Sorel le 1<sup>er</sup> juillet 1972, laquelle administre l’instruction de niveau primaire tandis que la Commission scolaire régionale de Carignan administre l’instruction secondaire. Au courant des années 1980, on procède à l’intégration des enseignements primaire et secondaire au sein de la même commission scolaire, celle de Sorel, tout en abandonnant la CS de Carignan. Plus tard, en 1998, on réalisera la fusion de la CS de Sorel avec celle de Tracy pour former la CS de Sorel-Tracy que nous connaissons aujourd’hui.

## 2. LE PROFIL ACTUEL DE L’ÉCOLE

Les changements qui ont eu lieu au Québec dans le système de l’éducation ont certainement transformé l’école de Christ-Roi. Cependant, les modifications qui ont eu un impact majeur sur la collaboration école-communauté sont : la création des conseils d’établissement et par le fait même l’attribution de pouvoirs supplémentaires à cette instance, et l’implantation de la réforme pédagogique. Afin de mieux comprendre la situation actuelle que vit l’école, et la communauté, nous présentons un profil des acteurs ainsi qu’un aperçu des activités et des services, des ressources et des structures de l’école.

### 2.1 Les acteurs et les structures de l’école

#### 2.1.1 La direction

L’école Christ-Roi a une nouvelle directrice depuis mai 2002. Il s’agit du premier poste de direction pour cette personne qui autrefois était enseignante à la

Commission scolaire de Sorel-Tracy. En plus de la responsabilité de l'école Christ-Roi, elle dirige l'école de Saint-Robert, la municipalité voisine. La direction partagée date du temps de la fusion des commissions de Sorel et Tracy à la fin des années 1990.

L'arrivée de cette directrice coïncidait avec une période mouvementée pour l'école. En effet, depuis l'année scolaire 2000-2001, le climat organisationnel à l'école était « instable et difficile » et il n'existait pas de relations informelles entre la direction, le personnel et le conseil d'établissement. D'ailleurs, la directrice a débuté son mandat en fin d'année scolaire, pour remplacer l'ancienne directrice qui quittait

*Tout le monde est heureux de la directrice actuelle, qui est très engagée dans la vie de son école, qui contribue à l'excellent climat qui y règne et dont la vision est motivante (Comité de relance, p.6).*

alors ses fonctions. De plus, l'instabilité, particulièrement à la direction, a contribué pendant quelques années, à miner le développement de l'école. À ce sujet, ce n'est pas moins de quatre personnes qui se sont succédé en trois ans. Toutefois, comme le disait un conseiller municipal de Saint-Aimé, la nouvelle directrice a su « rassembler les gens » autour d'objectifs communs. D'après plusieurs, elle possède un esprit innovateur. De plus, les gens semblent heureux de cette directrice qui d'ailleurs est très engagée dans la vie de son école et « contribue à l'excellent climat qui y règne et dont la vision est motivante » (Comité de relance, p.6).

Le comité de relance soulignait dans son rapport final qu' « il est agréable de souligner que, cette année, trois enseignantes habitent sur le territoire desservi par l'école, et que deux autres vivent à proximité. Pour ce qui est du personnel de soutien, quatre sur cinq résident sur notre territoire. » (p.6)

### 2.1.2 Le conseil d'établissement (CE)

Selon certaines personnes, l'arrivée de la nouvelle présidente à la tête du conseil d'établissement en 2000 a eu des effets positifs. La direction de l'école travaille à sensibiliser le conseil aux perspectives d'avenir de l'école dans le contexte démographique que l'on connaît. Le CE semble également jouir d'une cohésion essentielle qui permet à ce dernier de jouer un rôle structurant dans les affaires scolaires et dans la relance actuelle, en assumant ses nouvelles responsabilités.

### 2.1.3 L'organisme de participation des parents (OPP)

En septembre 2002, 24 parents se sont joints à l'OPP, ce qui représente 33 % des familles d'élèves inscrits. En septembre 2003, il y avait plus de 27 parents inscrits à l'organisme de participation des parents. Selon la directrice de l'école, il s'agit de « l'OPP la plus active de la commission scolaire ».

Outre la participation active de la direction, du conseil d'établissement et de l'organisme de participation des parents, il faut noter que le commissaire participe à près de 80 % des réunions du CE et qu'il est très près de l'équipe-école.

## 2.2 Les ressources de l'école

L'école Christ-Roi fait partie de la Commission scolaire de Sorel-Tracy, et à ce titre, elle suit des normes qu'exige la commission scolaire pour le fonctionnement des écoles sur le territoire. Dans la section 3 du présent chapitre il sera question plus précisément de la commission scolaire, toutefois, il est important de noter ici que les ressources attribuées à l'école sont allouées selon différents modes et paramètres. Sans prétendre résumer ces différentes modalités, il est important de souligner quelques facteurs qui influencent particulièrement le financement du fonctionnement de l'école comme le nombre d'enfants (petite école et école de village), les rapports maître-élèves, l'indice de défavorisation du milieu et les besoins particuliers des

enfants (selon la catégorie : régulier, à risque, handicapé). Voici donc un bref aperçu de ces différentes caractéristiques de l'école Christ-Roi.

Premièrement, pour ce qui est du nombre d'élèves, l'École Christ-Roi compte, en 2003-2004, 101 enfants. Le tableau qui suit présente l'évolution du nombre total d'élèves pour les cinq dernières années, incluant l'année présente, ainsi que les prévisions pour les trois années à venir.

Tableau 2  
Les effectifs scolaires de l'école Christ-Roi

| <b>Année scolaire</b>           | <b>Nombre total d'élèves</b> |
|---------------------------------|------------------------------|
| 1999-2000                       | 134                          |
| 2000-2001                       | 134                          |
| 2001-2002                       | 131                          |
| 2002-2003                       | 116                          |
| 2003-2004                       | 101                          |
| <i>Prévisions des effectifs</i> |                              |
| 2004-2005                       | 105                          |
| 2005-2006                       | 99                           |
| 2006-2007                       | 93                           |

Source : École Christ-Roi

À la lecture de ce tableau, nous notons une décroissance considérable entre l'année 2001-2002 et l'année 2002-2003 qui serait attribuable en partie à la baisse de la clientèle de niveau préscolaire. Cette baisse, qui a d'abord été soulignée lors des inscriptions à l'école en février 2002 en prévision de l'année scolaire 2002-2003 (à ce moment on notait une baisse des enfants en maternelle de 15 à 6), s'est manifestée plus gravement lors de la présentation, en mai 2002, des prévisions quinquennales à la baisse. La prise de connaissance de ces informations constitue la crise qui a éveillé le milieu à l'urgence d'agir, car ces niveaux d'effectifs scolaires s'éloignaient dangereusement du record de fréquentation des dix dernières années de 134 élèves connu en 1999-2000 et 2000-2001 et mettaient en péril la survie de la maternelle et possiblement de l'école.

En ce qui a trait au rapport maître-élèves<sup>5</sup>, nous nous contentons de mentionner qu'à l'année scolaire 2003-2004, on retrouve six groupes soit un de maternelle, un autre de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles, un autre de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, un quatrième groupe de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> cycles et finalement un groupe de 5<sup>e</sup> et un autre de 6<sup>e</sup> année. Quoique les jumelages existent depuis plusieurs années à l'école Christ-Roi, les deux ou trois dernières années ont été marquées par une grande incertitude de la part des parents sur la pertinence et les dangers de ces jumelages dans un contexte d'instabilité de direction, d'implantation d'un nouveau programme (la réforme), de négociations syndicales des enseignants, etc. Les parents se demandaient bien comment l'équipe-école pouvait veiller à maintenir une qualité dans les services éducatifs et dans l'encadrement de leurs enfants. Certains avis ont d'ailleurs été envoyés à la direction de la commission scolaire, dont le premier en 2000 qui a eu comme impact de retarder, à l'année 2003-2004, le jumelage de la première année à la deuxième, ce qui a satisfait les parents.

*La commission scolaire détermine, à partir de données statistiques, si le milieu de l'école est défavorisé ou non et en fonction de ce critère, et d'autres critères essentiels comme la clientèle scolaire (nombre d'élèves), décide de maintenir les services éducatifs tels qu'ils sont ou propose des hypothèses de changement qui sont ensuite discutées avec la direction d'école et le conseil d'établissement.*

De plus, l'école est classée selon le niveau de défavorisation du milieu<sup>6</sup>. En effet, le ministère de l'Éducation utilise deux indicateurs pour la réussite scolaire des

---

<sup>5</sup> Le rapport maître-élèves est déterminé d'une part, à chacun des cycles par les règles de formation de groupes contenues dans les conventions collectives des corps enseignants des commissions scolaires, et d'autre part, par le nombre d'élèves par cycle et les besoins des élèves.

<sup>6</sup> Les commissions scolaires se servent de l'Indice du milieu socio-économique (IMSE), communément appelé « indice de défavorisation », pour classer les écoles sur leur territoire. Deux variables sont utilisées pour la construction de l'IMSE, soit la proportion des mères sans diplôme, pour une pondération de deux tiers, et la proportion de parents dont aucun ne travaille à temps plein, pour une pondération d'un tiers. Ces deux indices sont publiés par la Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs du ministère de l'Éducation, habituellement au mois de septembre de chaque année. De plus, chacune des écoles publiques des commissions scolaires est classée selon un rang décile qui lui, est déterminé selon un classement par rapport à l'ensemble des écoles de la province de Québec. Pour l'année scolaire 2002-2003, l'IMSE indiquait que l'école Christ-Roi se

enfants, soit la scolarisation des mères et l'employabilité des parents. Selon la direction de la commission scolaire, l'école ne serait plus considérée défavorisée pour l'année 2003-2004, ce qui est un changement par rapport aux années précédentes.

En ce qui a trait aux besoins des élèves, la direction de la commission scolaire nous indique que l'école Christ-Roi ne compte pas beaucoup d'élèves à risque ou en difficulté par rapport aux autres écoles de la CS. C'est donc dire que les besoins en services complémentaires et professionnels (ex. psychoéducatrice, orthopédagogue, etc.) ne sont pas démesurés en rapport à d'autres écoles de la commission scolaire.

Les deux derniers paramètres de répartition des ressources de la commission scolaire à l'école, soit l'indice de défavorisation et les besoins des élèves ne sont pas banals puisqu'ils laissent entrevoir la problématique de l'encadrement et du rapport maître-élèves sous une autre perspective; plus il y a d'élèves à risque et en difficulté dans l'école, moins il y aura d'élèves par enseignant et plus le milieu est défavorisé, moins il y a d'élèves par enseignant, ce qui influence le niveau de ressources affectées à l'école.

Un autre indice facilite l'évaluation par la commission scolaire des difficultés possibles d'autofinancement des activités à l'école, il s'agit du seuil de faible revenu (SFR). Le SFR est construit à partir d'une seule variable qui est la proportion de familles qui déclarent un revenu équivalent ou inférieur au seuil de faible revenu, établi par Statistique Canada, pour le territoire de résidence des familles. Pour cet indice, l'école Christ-Roi se situait, pour l'année scolaire 2002-2003, 7<sup>e</sup> sur les 16 écoles primaires de la commission scolaire et au rang décile 6 à l'échelle du Québec.

La commission scolaire n'évalue pas formellement (à l'aide d'indicateurs), la performance des écoles, et la qualité des services éducatifs. Cependant, elle suit de

---

classait 12<sup>e</sup> sur 16 écoles primaires publiques au sein de la commission scolaire et dans le rang décile 8 à l'échelle de la province.

près l'évolution démographique et particulièrement celle des effectifs scolaires. D'ailleurs, les prévisions de la clientèle, qui sont publiées à chaque année, font régulièrement l'objet de discussions et d'analyses de la part de la direction de la commission scolaire, qui doit revoir et ajuster la répartition des effectifs scolaires (les élèves) et bien sûr l'allocation des ressources financières et humaines (personnel enseignant, services complémentaires, etc.).

### **2.3 Les activités et les services**

Le sondage réalisé en décembre 2002 auprès des parents révèle certaines forces de l'école, qui constituent les éléments de la « tradition de l'école » : les fêtes et les activités spéciales, la relation avec les parents, le dynamisme du personnel et les règlements. Toutefois, le rapport du sondage souligne que l'école devra régler en priorité certains problèmes tels : la bibliothèque, la décroissance de la clientèle scolaire et l'instabilité du personnel. De plus, une des critiques envers l'école est l'inexistence d'un service de garde.

À la suite du sondage réalisé en décembre 2002, plusieurs parents mentionnaient que l'inexistence d'un local pour la bibliothèque représentait la plus grande faiblesse de l'école. C'est d'ailleurs ce que croyait aussi la directrice. C'est alors qu'en début d'année 2003, les 116 élèves de l'école et les enseignants ont été invités, par la directrice, à concevoir et planifier la future bibliothèque. Cette participation était nécessaire car on voulait que cette dernière soit à l'image des élèves. Après quelques mois de travail, les enfants ont donc réalisé des esquisses et une maquette pour se représenter leur bibliothèque. Ce projet, intitulé « Notre bibliothèque de rêve », a même remporté le prix, pour le niveau primaire, du volet « entrepreneuriat étudiant » du concours québécois en entrepreneurship 2002-2003 du Bas-Richelieu.

## 2.4 Le projet éducatif

L'école Christ-Roi de Massueville / Saint-Aimé n'a pas de projet éducatif. Cependant, la direction de l'école s'affaire depuis juin 2003 à son élaboration. Les dirigeants de l'école nous précisent qu'il s'agit là d'une démarche sérieuse, ce qui implique que ce processus nécessite une bonne analyse et surtout une approche globale et intégrative des projets déjà en cours à l'école. À ce sujet, la directrice de l'école et la présidente du CE nous expliquent que le projet CAISSE proposé par la direction pourrait être l'assise d'un projet éducatif. Ce projet signifie Communications, Arts, Informatique, Sciences, Sports et Entrepreneuriat. Il s'agit d'une série d'activités où les élèves travaillent en groupe multiâges, c'est-à-dire en décloisonnement, autour d'un de ces thèmes à raison de deux périodes par neuf jours. La directrice souhaite, d'ailleurs, impliquer la communauté dans ces activités, soit sous forme d'ateliers ou de conférences, où des professionnels viendraient pour accompagner les élèves dans la réalisation de ces activités. D'autres activités sont à prévoir comme des ateliers-conférences avec les personnes âgées.

## 3. L'ENVIRONNEMENT DE L'ÉCOLE : LA COMMISSION SCOLAIRE

La Commission scolaire de Sorel-Tracy (CSST) est née le 1<sup>er</sup> juillet 1998 de la fusion des commissions scolaires de Sorel et de Tracy. Il s'agit d'une commission scolaire francophone dispensant des services éducatifs à 467 écoliers du préscolaire, 3 160 élèves du primaire, et 2 660 élèves du secondaire, pour un total de 6 287 élèves des ordres primaire et secondaire d'enseignement, auxquels il faut ajouter 594 élèves (équivalents à temps plein) de la formation professionnelle et 330 élèves (équivalents à temps plein) de l'éducation des adultes. La Commission scolaire Sorel-Tracy compte 16 écoles primaires, 3 écoles secondaires, 2 centres de formation professionnelle et 1 centre d'éducation des adultes (CSST). Le territoire de la CS est circonscrit dans la MRC du Bas-Richelieu.

L'effectif de la Commission scolaire de Sorel-Tracy, pour ce qui est du niveau présecondaire (maternelle et primaire), montre une diminution de 7,2 % entre les années scolaires 1998-1999 et 2002-2003; ce résultat est comparable aux commissions scolaires avoisinantes des Chênes (Drummondville) et de Saint-Hyacinthe mais inférieur à la variation provinciale pour la même période. Pour ce qui est des fluctuations du niveau secondaire, la CSST montre une diminution de 20 % entre les années scolaires 1998-1999 et 2002-2003, ce qui est nettement supérieur aux variations des effectifs scolaires dans les commissions scolaires des Chênes (Drummondville) et de Saint-Hyacinthe ainsi qu'au niveau provincial. Le tableau qui suit montre ces variations des effectifs scolaires au sein de la Commission scolaire de Sorel-Tracy et illustre que celle-ci est en décroissance.

Tableau 3  
Variation des effectifs scolaires entre les années 1998-1999 et 2002-2003

| Niveau        | CS Sorel-Tracy | CS des Chênes<br>(Drummondville) | CS Saint-Hyacinthe | Québec<br>(toutes les CS) |
|---------------|----------------|----------------------------------|--------------------|---------------------------|
| Présecondaire | - 7,2 %        | - 7,3 %                          | - 7,1 %            | - 2,8 %                   |
| Secondaire    | - 20 %         | - 4,1 %                          | + 0,2 %            | - 3,4 %                   |

Source : Ministère de l'éducation du Québec, 2003

De plus, en 2002, la CS de Sorel-Tracy ne comptait aucune école de moins de 49 élèves, 2 écoles de 50 à 100 élèves, 8 dernières écoles de village, 5 écoles<sup>7</sup> fermées dans les 10 dernières années (toutes étant situées à Sorel-Tracy), et 2 municipalités sans école (Saint-Aimé et Saint-Gérard-de-Majella).

En mars 2000 entrain en vigueur la politique de maintien ou de fermeture des écoles de la Commission scolaire de Sorel-Tracy. Cette politique reflète toutefois le cadre général proposé par le Ministère dans sa loi sur l'instruction publique et laisse croire qu'aucune mesure particulière ne contraigne la commission scolaire dans l'analyse du maintien ou de la fermeture d'une école. Or, la direction de la

<sup>7</sup> Ici, le terme école signifie un bâtiment-école, donc pas nécessairement une école du point de vue de l'identité juridique.

commission scolaire possède une certaine latitude administrative en ce qui concerne les dossiers de maintien ou de fermeture des écoles.

La Commission scolaire de Sorel-Tracy a, depuis quelques années, une politique que l'on nomme « année 0 ». Ce document détermine, entre autres choses, que les contrats avec les enseignant(e)s ne peuvent durer qu'une seule année, et donc, qu'à chaque année, les directions d'école doivent rouvrir les postes d'enseignants. Cela étant dit, il n'est pas toujours question d'un renouvellement complet des enseignants car plusieurs décident de rester en poste. Cependant, selon la présidente du conseil d'établissement, dans les écoles en milieu urbain, environ 20 % du personnel enseignant change à chaque année, tandis qu'en milieu rural, c'est près de 80 % du personnel qui change. La situation à l'école Christ-Roi n'est donc pas une exception. Il semblerait que la direction de la commission scolaire ne soit pas à l'abri de ces changements car le directeur, qui était en poste lors des années charnières de 2000 à 2002, a lui aussi quitté ses fonctions. Ce directeur a été une personne clé dans les efforts de relance scolaire à Massueville / Saint-Aimé et c'est pourquoi les gens de la communauté craignent que son remplacement cause à nouveau de l'instabilité.

À part la mesure de l'« année 0 », d'autres politiques, qu'elles soient explicites ou non, déterminent l'organisation des services sur le territoire de la commission scolaire. À titre d'exemple, le commissaire nous disait que la commission scolaire a toujours essayé de conserver les étudiants de première année dans un groupe à part, car il s'agit d'une année importante et qu'il faut plus d'encadrement pour ces groupes.

En relation à la direction de la commission scolaire, la directrice des services à la vie pédagogique de la CS Sorel-Tracy, nous informait que le processus de planification stratégique est en cours à la CS et que chacune des écoles est à faire un projet éducatif qui sera intégré à cet exercice. Des indicateurs de suivi / évaluation seront élaborés par la suite pour voir à la performance des écoles.

Enfin, depuis la réforme de la Loi sur l’instruction publique des années 1998, les municipalités de Massueville et Saint-Aimé signent des baux de 10 ans avec la commission scolaire, ce qui fait que la coordination dans l’utilisation des espaces et le partage de services s’effectuent entre les municipalités et l’école.

#### 4. LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DE L’ÉCOLE

La « crise » qui a eu lieu à l’école a été accentuée par un premier phénomène administratif, celui de constater, à l’hiver 2002, que les inscriptions à la maternelle pour l’année scolaire 2002-2003 étaient pratiquement la moitié du niveau de l’année antérieure.

La commission scolaire suit de près, à chaque année, différents indicateurs qui lui permettent d’évaluer le niveau de besoin dans chacune des écoles du territoire. De ce fait, comme nous l’avons mentionné antérieurement, on détermine le nombre d’élèves à temps plein (les effectifs scolaires), ainsi que les élèves en difficulté et l’indice de défavorisation du milieu (des parents). Donc, les gestionnaires décident, en fonction de la décroissance de la clientèle scolaire et des caractéristiques des élèves et des parents, s’ils vont maintenir ou fermer des écoles et s’ils vont apporter des modifications aux répartitions des effectifs scolaires entre les écoles d’une même région. L’école Christ-Roi fait l’objet d’une entente triennale avec la direction de la commission scolaire pour le maintien des élèves (selon le Plan triennal de répartition des immeubles), sans aucun transfert à d’autres écoles. Cependant, le changement de direction à la CS, et l’évaluation annuelle du plan triennal laisse un doute dans l’esprit des acteurs locaux.

À l’école Christ-Roi, différentes hypothèses de répartition des élèves sur le territoire ont été présentées aux parents, au conseil d’établissement et à la direction de l’école, depuis l’année 2000. Mais ces décisions sont d’ordre administratif et

particulièrement financier. Ces normes ne sont pas nécessairement partagées par la communauté. À ce sujet, il est intéressant de noter que lors de la présentation aux conseils municipaux des chiffres prévisionnels du nombre d'élèves à l'école, les gens ont plutôt accroché sur le chiffre 100. Car selon eux, d'avoir moins de 100 élèves et de perdre la maternelle signifiait une « crise » et le « début de la fin ». Rappelons que, du point de vue gouvernemental, les écoles ayant moins de 100 élèves et situées dans les municipalités de moins de 25 000 habitants sont considérées comme des écoles de village, et bénéficient de mesures financières particulières.

En rapport aux autres écoles de la commission scolaire, l'école Christ-Roi semble quelque peu affectée par le fait que la région urbaine de Sorel-Tracy soit un milieu en déclin et que les efforts de la CS soient dirigés dans cette zone, plutôt que vers les petites écoles. En outre, le fait que la CS connaisse une problématique de décroissance scolaire en plus de subir une détérioration de son milieu socio-économique affecte les ressources disponibles pour les écoles. Selon plusieurs, la Commission scolaire de Sorel-Tracy connaît une problématique typique d'une région éloignée sans toutefois retirer d'avantages de son éloignement par rapport aux grands centres.

De plus, selon les analyses du comité de relance, les données sur la population de Massueville indiquent que la clientèle scolaire s'appauvrit tandis que celle de Saint-Aimé demeure plus stable.

À cause de la clause « année 0 » à la commission scolaire, il y a des postes qui sont ouverts à chaque mois de juin, et d'autres en fin août. Ce qui fait que la direction ne connaît son équipe complète, seulement quelques jours précédant la rentrée scolaire.

Un autre facteur qui semble influencer la problématique de développement de l'école c'est le fait que le budget alloué par la commission scolaire pour le personnel

enseignant se calcule selon une moyenne nationale de la formation et de l'expérience des enseignants, selon des échelons. Depuis peu, surtout depuis l'arrivée de la nouvelle directrice, l'école semble attirer des enseignants d'échelons supérieurs, des personnes qui s'intéressent à la dynamique de l'école. Cet aspect est bon pour le développement de l'école en ce sens qu'il permet de rassembler un bagage d'expérience et de connaissances plus grand au sein de l'équipe école, mais le désavantage de ce changement résulte dans une masse salariale plus élevée qui empêche l'école de se dégager une marge de manœuvre financière pour développer d'autres projets et d'autres services.

## QUATRIÈME CHAPITRE

### LA COLLABORATION ÉCOLES-COMMUNAUTÉ

#### 1. LES « PREMIERS CONTACTS » ENTRE L'ÉCOLE ET LA COMMUNAUTÉ

##### 1.1 Le climat de confiance au sein de la communauté scolaire

Les années 2000-2001 et 2001-2002 ont été des années charnières pour le changement qui a permis d'emboîter le pas dans la relance scolaire et municipale. L'initiation de ce changement a eu lieu au sein même de la « communauté scolaire ». L'année scolaire 2000-2001 était parsemée d'événements difficiles qui rendaient le climat lourd et instable, et affectaient les relations entre la direction et le personnel (ex. changement de direction, menaces de grève des enseignants, etc.). Les membres du conseil d'établissement se sentaient « coincés » dans cette dynamique et en plus, il n'y avait pas de liens informels entre la direction et le CE, c'est donc dire que le climat était plutôt « froid ». Décidément insatisfaits du travail de la direction et des relations existantes, les représentants du CE ainsi que les membres du personnel font appel à la direction de la commission scolaire pour intervenir. À ce moment, la commission scolaire consulte le conseil d'établissement sur le profil des compétences auquel il s'attend pour la prochaine direction. Le CE prend au sérieux cette demande et effectue un exercice de réflexion intense où chacun des membres s'applique à identifier ce qu'il attend d'une direction d'école. Cette démarche résulte en une

*Un premier sentiment d'équipe est créé au sein du conseil d'établissement; tous s'entendent sur le profil de direction désiré à l'école Christ-Roi.*

convergence entre les attentes des différents membres du CE, ce qui rassemble encore plus ces gens et crée un sentiment d'équipe. S'en suit un changement de direction, qui

ne correspond pas au profil demandé, mais l'année scolaire 2001-2002 débute tout de même. Cette année s'avère encore une fois difficile (menaces de grève, projet de l'équité salariale, coupure de services éducatifs, problèmes financiers – baisse des effectifs, etc.). Au sein de l'école, il n'y a toujours pas de liens informels entre la direction et le CE, et le climat ne correspond pas aux attentes des représentants du CE qui désirent affirmer leur rôle et leurs compétences d'instance de consultation pour l'école.

## **1.2 Le lien se crée entre l'école et les municipalités**

En novembre 2001, des représentants du conseil d'établissement et de l'organisme de participation des parents rencontrent les deux conseils municipaux pour leur faire part de la problématique de l'école : besoin en financement pour les activités, l'instabilité au sein de la direction d'école et la baisse de la clientèle scolaire. À ce moment, on sensibilise les élus au fait que la décroissance scolaire pourrait mener, à moyen terme, à la fermeture de l'école. Les deux conseils municipaux réagissent en se disant « il faut faire quelque chose ». Car la problématique de l'école, en ce qui a trait à la décroissance de la clientèle scolaire, rejoignait celle rencontrée par les municipalités, qui faisaient déjà face à un vieillissement et à une démographie en déclin. Plusieurs ont même pensé, « pas d'école, pas de village ». Il est clair que la « crise » présentée aux conseils municipaux était une projection de la situation vécue; c'est-à-dire que si on ferme la maternelle aujourd'hui, comment peut-on penser que l'école va survivre, car d'année en année, les classes vont se vider, et d'ici 5 ou 6 ans, ce sera la fin ! Or, devant cet état de fait, les conseils municipaux ont réagi en nommant des représentants au conseil d'établissement. Comme le disait un conseiller municipal de Saint-Aimé, « je sentais le besoin d'agir en tant qu'agent de liaison entre les deux institutions, afin d'assurer l'échange d'information et de coordonner les actions ». Même son de cloche de la part de la conseillère municipale de Massueville qui disait que « la

relance municipale et la relance scolaire font partie d'un tout, et il faut veiller à ce que les énergies se complètent ».

*Des élus municipaux s'engagent, avec l'appui formel de leur conseil, dans le dossier de l'école; on désire faire le pont entre la relance scolaire et la relance municipale.*

### **1.3 L'hiver et le printemps 2002, les saisons du revirement**

En janvier 2002, une réunion du conseil d'établissement a lieu où la direction de l'école et la direction générale de la commission scolaire annoncent qu'on envisage l'hypothèse de déplacer des enfants de Yamaska vers Massueville pour compléter les effectifs scolaires de Christ-Roi, car cette région connaît une « surpopulation scolaire ». Entre janvier et mai, une autre hypothèse circule, soit celle de déplacer les élèves de maternelle à l'école de Saint-Robert. Devant cette situation, les représentants du CE demandent au directeur général de la commission scolaire d'intervenir à nouveau auprès de la direction. En mai, avant la fin de l'année scolaire, on effectue un changement de direction. À ce moment, on organise une rencontre entre le directeur général de la commission scolaire et le CE (rencontre à huis clos) où l'on soumet des prévisions des inscriptions en maternelle pour les années à venir et on présente la nouvelle directrice. Peu de temps après, le directeur général de la commission scolaire, présente les mêmes résultats (prévisions) en assemblée générale.

Devant les efforts et la volonté que montrait la communauté, la commission scolaire choisit de mettre un certain « moratoire » sur les hypothèses de transfert d'élèves de la communauté de Massueville / Saint-Aimé à d'autres écoles, et de fermeture de la maternelle. Après ces discussions, en juin 2002, une rencontre entre la

commission scolaire et les deux conseils de Saint-Aimé et Massueville permet de s'assurer de leur intérêt à s'engager dans une relance municipale.

Dès l'arrivée de la nouvelle direction d'école, une synergie nouvelle s'installe entre les différents acteurs du milieu scolaire. La nouvelle direction, qui s'est rapidement sensibilisée aux problématiques de l'école, s'est engagée dans la prise en charge et dans la collaboration avec les acteurs de l'école et ceux de la communauté. Cette direction comprenait et respectait les rôles que doit jouer chacun de ces acteurs dans le fonctionnement de l'école et dans la réussite d'une collaboration dans un projet de relance.

L'objectif principal de cette collaboration était évidemment de maintenir la maternelle au village, car l'école en tant que telle n'était pas en danger de fermeture. Mais la « convergence » entre la relance scolaire et la relance municipale était devenue évidente. Les parents ne veulent pas envoyer leurs enfants au village voisin car ils croient au rôle social d'une école au village et à l'attachement que doivent porter leurs enfants à leur communauté. Plusieurs des leaders locaux affirment qu'une communauté sans école est une communauté en déclin.

Or, dans le dossier de la relance, l'heure était venue de créer des « partenariats » afin de sauver l'école et la communauté, car, pour reprendre un proverbe africain qui est utilisé par l'équipe-école, « ça prend tout un village pour éduquer un enfant ». Et dans ce dossier, le rôle du directeur général de la commission scolaire a été essentiel car il a permis de maintenir la maternelle au village. Plusieurs personnes impliquées dans le dossier de l'école font éloge de sa « sensibilité » et de son « ouverture » à l'engagement de la communauté dans la relance scolaire; des qualités qu'elles reconnaissent comme étant nécessaires à la collaboration. Et au titre de partenaire, il est essentiel d'ajouter le nom de la directrice, qui s'est intégrée à « l'équipe de relance » et qui a su « faire partie de la *gang* » en alimentant la vision du développement de la communauté qu'elle prenait à cœur.

## 2. LES AUTRES RELATIONS ÉCOLES-COMMUNAUTÉ

### 2.1 Le rôle de l'école dans la communauté

L'école joue un double rôle très important aux yeux de la présidente du conseil d'établissement. Premièrement, l'école est un lieu d'intégration sociale pour les nouveaux arrivants, et deuxièmement, l'école est un réseau social où prennent naissance des liens essentiels pour briser l'isolement, et rencontrer des gens. D'ailleurs, l'école, à travers le temps, a assumé ce rôle, comme institution structurante du développement social, qui autrefois était joué par l'église par exemple, mais un rôle qui était toujours présent et essentiel pour les communautés. Or, depuis que ses enfants fréquentent l'école, et surtout depuis qu'elle est impliquée dans le comité de loisirs et ensuite dans le conseil d'établissement, la présidente du conseil d'établissement constate qu'elle s'est intégrée à la communauté. De plus, elle ajoute que « l'école c'est comme un réseau », car on y fait des connaissances mais aussi, on partage des biens et services. À ce sujet, elle mentionne qu'il y a une tradition d'entraide à l'école, comme par exemple les familles qui apportent en début d'année des collations pour les enfants qui pourraient en avoir besoin au courant du semestre, c'est comme le « Club des p'tit déjeuners » pour les plus démunis, mais ce n'est pas seulement pour les pauvres. Voilà comment se traduit la « solidarité rurale ». Le bénévolat, c'est « pour donner un sens à ce qu'on fait », et on doit le faire « par plaisir et non par obligation ».

L'école, dans le cadre de ses activités, collabore également avec des gens du milieu et des organismes; par exemple, elle est en lien avec l'équipe de la bibliothèque et avec le comité de loisirs avec qui elle réalise certaines activités. La directrice de l'école a d'ailleurs contacté le Club de l'âge d'or afin de connaître leur intérêt à réaliser des activités conjointes. Comme en fait foi le sondage réalisé auprès

des parents de l'école en décembre 2002, la qualité des services et de l'enseignement n'est pas l'enjeu majeur, mais plutôt le maintien de l'école dans la communauté, et les activités qui sont réalisées avec les enfants. La pédagogie par projet est une force pour l'école, et les parents apprécient les efforts de la directrice en ce sens.

## **2.2 Les liens entre l'école et les municipalités**

Pour le partage des locaux, la commission scolaire signe un bail de 10 ans avec les municipalités de Saint-Aimé et Massueville, pour les espaces « publics » de l'école (gymnase, salles de bain et locaux adjacents). Or, les municipalités relouent ensuite aux organismes tel le Club de l'âge d'or qui occupe le sous-sol de l'école. Cependant, pour les espaces publics, l'école a toujours priorité, même dans les heures après les classes; par exemple, lorsque l'école organise son assemblée générale qui se déroule habituellement dans le gymnase, les activités de loisirs et autres, doivent être annulées. Cela étant dit, lorsque la présidente du CE était au comité de loisirs, on a lancé un appel aux personnes de la communauté ayant des compétences particulières, comme des professeurs de danse ou autres. Et depuis ce temps, « à chaque soir de la semaine, il y a une activité à l'école, ce qui est assez rare ». En fait, ça faisait environ « 10 ans que cela ne s'était pas vu ». Récemment, des adolescents ont contacté les représentants du conseil d'établissement pour organiser un cours de karaté, ce qui a été fait.

Le conseil d'établissement reçoit, depuis les trois dernières années, de l'aide financière des municipalités pour réaliser des activités comme des sorties, des conférences, des ateliers, etc., dans le but de réduire la contribution des parents.

## CONCLUSION

La problématique générale de baisse démographique est la source de la crise qui a provoqué une prise en charge dans la communauté de Massueville / Saint-Aimé. D'abord venue des représentants de l'école, qui prévoyaient une possible fermeture de la maternelle et éventuellement de l'école, cette prise de conscience s'est transmise aux autorités locales qui ont décidé de se prendre en main. Dans un esprit de confiance et de collaboration avec la direction de la commission scolaire, les relances scolaire et municipale ont été rendues possibles. Toutefois, ce sont les leaders locaux, accompagnés de la directrice de l'école Christ-Roi, qui ont rendu possible ce début de prise en charge.

## ENTREVUES

### **22 août 2003**

Verville, Suzanne, directrice de l'école Christ-Roi

Fortier, Élizabéth, résidente de Saint-Aimé, présidente du Conseil d'établissement de l'école Christ-Roi et responsable du comité tourisme et culture (Plan de relance)

### **5 septembre 2003**

Saint-Germain, Huguette, conseillère municipale de Massueville, membre du comité tourisme et culture (Plan de relance), représentante de Massueville au conseil d'établissement de l'école Christ-Roi (rep. communauté) et représentante de Massueville au comité de la ruralité.

Cartier, Jacques, résident / agriculteur de Saint-Aimé et membre du comité économique (Plan de relance), et sa femme Maria Libert, membre du comité tourisme et culture (Plan de relance)

### **10 septembre 2003**

Decelles, Yves, conseiller municipal de Saint-Aimé, membre du comité tourisme et culture (Plan de relance) et représentant de Saint-Aimé au conseil d'établissement de l'école Christ-Roi (rep. communauté).

Desrosiers, Yves, résident de Massueville et commissaire de la commission scolaire pour la région de Massueville/Saint-Aimé et Saint-Robert

### **19 septembre 2003**

Marion, Denis, conseiller municipal de Massueville et responsable du comité économique (Plan de relance)

Vigeant, Jeannine, résidente de Massueville et présidente du Club de l'âge d'or

Michaud, Pierre, maire de Massueville. Entrevue téléphonique.

## BIBLIOGRAPHIE

Commission scolaire de Sorel-Tracy, *Politique de maintien ou de fermeture des écoles*, mars 2000, Sorel-Tracy.

École Christ-Roi, *Résultats de sondage*, décembre 2002.

Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et l'Association des directrices générales et des directeurs généraux des commissions scolaires (ADIGECS), *Fluctuations de la clientèle dans le secteur de l'éducation*, septembre 2002, Québec.

Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), *Nos petites écoles : Reflet de la décroissance de la clientèle scolaire en 2001-2002*, 2002, Sainte-Foy.

Journal local *La Voix*, articles du printemps 2003

Journal local *Les deux rives*, articles du printemps 2003

Piché, Micheline, *Historique de l'église de Saint-Aimé/ Massueville et de la Paroisse de Saint-Aimé*, 12 juillet 2003.

Prévost (2001), *Les dimensions et processus du développement des collectivités locales*, Cahiers de recherche IREC 01-05, IRECUS.

Saint-Germain, H., *Notes sur le développement de la politique nationale de la ruralité*.

## WEBLIOGRAPHIE

MRC Bas-Richelieu, [www.mrc-bas-richelieu.qc.ca](http://www.mrc-bas-richelieu.qc.ca)

Centre local de développement Bas-Richelieu, <http://www.bas-richelieu.com/>

Commission scolaire de Sorel-Tracy, <http://www.cs-soreltracy.qc.ca>

Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir du Québec,  
<http://www.mamm.gouv.qc.ca>

Ministère de l'Éducation du Québec, <http://www.meq.gouv.qc.ca>

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec,  
<http://www.msss.gouv.qc.ca>

Secrétariat à l'innovation rurale, <http://www.mreg.gouv.qc.ca/ruralite>

Statistique Canada, <http://www.statcan.ca>

## **ANNEXE A**

### **DONNÉES STATISTIQUES DE MASSUEVILLE / SAINT-AIMÉ**

Tableau 4  
 Les indices de développement<sup>8</sup> de 1996  
 pour les municipalités de la MRC Bas-Richelieu,  
 des municipalités de la MRC de Sorel-Tracy

| Municipalités            | Indice de développement 1996 |
|--------------------------|------------------------------|
| Saint David              | - 1,18                       |
| Massueville              | - 4,50                       |
| Saint-Aimé               | + 0,83                       |
| Saint-Robert             | - 1,04                       |
| Sainte-Victoire-de-Sorel | + 5,29                       |
| Saint-Ours               | + 1,03                       |
| Saint-Roch-de-Richelieu  | - 0,52                       |
| Tracy                    | + 1,81                       |
| Saint-Joseph-de-Sorel    | - 8,89                       |
| Sorel                    | - 1,36                       |
| Sainte-Anne-de-Sorel     | + 3,45                       |
| Yamaska-Est              | - 6,81                       |
| Yamaska                  | - 0,91                       |
| Saint-Michel-d'Yamaska   | - 0,40                       |
| Saint-Gérard-Majella     | - 7,46                       |

Source : Secrétariat à l'innovation rurale

Note : les indices de 1996 ne sont pas illustrés pour toutes les municipalités de la MRC.

<sup>8</sup> L'indice est composé des sept variables suivantes : le taux d'évolution de la population de la municipalité de 1991 à 1996, le taux de chômage, le rapport entre l'emploi et la population de 15 ans et plus, la proportion du revenu des ménages provenant de paiements de transfert, la proportion de la population à faible revenu, le revenu moyen des ménages et la proportion de la population de 15 ans et plus ayant une scolarité inférieure à une 9e année. Un responsable au ministère du Développement économique et régional nous avise que les données pour l'année 2001 seront publiées en octobre, mais qu'il est possible qu'il y ait des changements dans la composition de l'indice.

**Tableau 5**  
**Caractéristiques du territoire en 2001, comparatif des municipalités de la MRC Le Granit, de la MRC Le Granit, de l'Estrie et du Québec**

| <b>Territoire</b>        | <b>Toponymie</b> | <b>Superficie<br/>km<sup>2</sup></b> | <b>Densité<br/>km<sup>2</sup></b> |
|--------------------------|------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|
| Québec                   | Province         | 1 357 743                            | 5,3                               |
| Montérégie               | Région adm.      | 11 131                               | 114,7                             |
| Bas-Richelieu            | MRC              | 598                                  | 83,8                              |
| Saint David              | Paroisse         | 93                                   | 9,5                               |
| Massueville              | Village          | 1,6                                  | 337,3                             |
| Saint-Aimé               | Paroisse         | 61                                   | 8,7                               |
| Saint-Robert             | Paroisse         | 65                                   | 27,6                              |
| Sainte-Victoire-de-Sorel | Paroisse         | 75                                   | 31,0                              |
| Saint-Ours               | Ville            | 59                                   | 27,3                              |
| Saint-Roch-de-Richelieu  | Municipalité     | 35                                   | 50,5                              |
| Saint-Joseph-de-Sorel    | Ville            | 1,4                                  | 1 275,7                           |
| Sorel-Tracy*             | Ville            | 58                                   | 588,9                             |
| Sainte-Anne-de-Sorel     | Paroisse         | 38                                   | 69,9                              |
| Yamaska-Est**            | Village          | 0,4                                  | 598,0                             |
| Yamaska**                | Village          | 2,0                                  | 222,5                             |
| Saint-Michel-d'Yamaska** | Paroisse         | 70                                   | 14,4                              |
| Saint-Gérard-Majella     | Paroisse         | 38                                   | 6,7                               |

Source : Statistique Canada, Recensement 2001, Données – Chiffres de population et logements, Divisions de recensement

\* Les villes Sorel et de Tracy ont fusionné le 15 mars 2000.

\*\* Les villes de Yamaska, Yamaska-Est et Saint-Michel-d'Yamaska ont fusionné le 19 décembre 2001.

**Tableau 6**  
 Les pourcentages de populations urbaine et rurale pour le Québec, la MRC Bas-Richelieu et ses municipalités, en 2001

| <b>Territoire</b>      | <b>% population urbaine</b> | <b>% population rurale</b> |
|------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| Québec                 | 80,4                        | 19,6                       |
| MRC Bas-Richelieu      | 73,5                        | 26,5                       |
| Saint-Joseph-de-Sorel* | 100                         | 0                          |
| Sorel-Tracy*           | 96,3                        | 3,7                        |
| Sainte-Anne-de-Sorel*  | 78,0                        | 22,0                       |
| Autres municipalités   | 0                           | 100                        |

Source : Statistique Canada, Recensement 2001, Données – Chiffres de population et logements, urbain et rural

\* Ces trois municipalités, ainsi que Sainte-Victoire-de-Sorel, constituent, selon Statistique Canada, une agglomération de recensement (AR) et comptent, toutes quatre, dans le territoire d'application de la Politique nationale de la ruralité du Québec. Selon Statistique Canada, une agglomération de recensement (AR) est un territoire formé d'une ou de plusieurs municipalités voisines les unes des autres qui sont constituées autour d'un centre urbain d'une population minimale de 10 000 habitants.

**Tableau 7**  
**Compilation statistique des populations**  
**de Massueville / Saint-Aimé et du Québec**

| <b>Année de recensement</b> | <b>Pop. St-Aimé</b> | <b>Pop. Massueville</b> | <b>Total Pop. de Massueville / Saint-Aimé</b> | <b>Variation de la pop. de Massueville / Saint-Aimé (%)</b> | <b>Pop. du Québec*</b> | <b>Variation de la pop. du Québec (%)</b> |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------|---|---|------------------------|---|
| 1851                        | 4 310               | N / A                   | 4 310   | N / A   | 890 261                | N / A                                     |
| 1861                        | 3 368               | N / A                   | 3 368   | - 21,9  | 1 111 566              | + 24,9                                    |
| 1871                        | 3 150               | N / A                   | 3 150   | - 6,5   | 1 191 516              | +7,2                                      |
| 1881                        | 2 254               | N / A                   | 2 254   | - 28,4  | 1 359 027              | + 12,3                                    |
| 1891                        | 2 481               | N / A                   | 2 481   | + 10,1  | 1 488 535              | + 8,7                                     |
| 1901                        | 1 967               | N / A                   | 1 967   | - 20,7  | 1 648 898              | + 9,7                                     |
| 1911*                       | 1 088               | 776                     | 1 864   | - 5,2   | 2 005 776              | + 17,8                                    |
| 1921                        | 879                 | 654                     | 1 533   | - 17,8  | 2 360 510              | + 15,0                                    |
| 1931                        | 790                 | 598                     | 1 388   | - 9,5   | 2 874 662              | + 17,9                                    |
| 1941                        | 783                 | 555                     | 1 338   | - 3,6   | 3 331 882              | + 13,7                                    |
| 1951                        | 657                 | 575                     | 1 232   | - 7,9   | 4 055 681              | + 17,8                                    |
| 1961                        | 728                 | 580                     | 1 308   | + 6,2   | 5 259 211              | + 22,9                                    |
| 1971                        | 630                 | 632                     | 1 262   | - 3,5   | 6 027 764              | + 12,8                                    |
| 1981                        | 610                 | 671                     | 1 281   | + 1,5   | 6 438 403              | + 6,4                                     |
| 1991                        | 591                 | 630                     | 1 221   | - 4,7   | 6 895 963              | + 7,1                                     |
| 1996                        | 560                 | 592                     | 1 152   | - 5,7   | 7 138 795              | + 3,5                                     |
| 2001                        | 531                 | 557                     | 1 088   | - 5,6   | 7 237 479              | + 1,4                                     |

Source : Statistique Canada, Recensement

\* Le village de Massueville a été créé en 1903.

**Tableau 8**  
 Les variations de populations du Québec, de la Montérégie, de la MRC Bas-Richelieu  
 et ses municipalités de 1996 et 2001

| <b>Territoire</b>        | <b>Population en<br/>1996</b> | <b>Population en<br/>2001</b> | <b>Variation<br/>(%)</b> |
|--------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| Québec                   | 7 138 795                     | 7 237 479                     | + 1,4                    |
| Région Montérégie        | 1 255 920                     | 1 276 397                     | + 1,6                    |
| MRC Bas-Richelieu        | 52 289*                       | 50 066                        | - 4,3                    |
| Saint David              | 873                           | 883                           | + 1,1                    |
| Massueville              | 592                           | 557                           | - 5,9                    |
| Saint-Aimé               | 560                           | 531                           | - 5,2                    |
| Saint-Robert             | 1 905                         | 1 793                         | - 5,9                    |
| Sainte-Victoire-de-Sorel | 2 318                         | 2 321                         | + 0,1                    |
| Saint-Ours               | 1 619                         | 1 624                         | + 0,3                    |
| Saint-Roch-de-Richelieu  | 1 739                         | 1 760                         | + 1,2                    |
| Saint-Joseph-de-Sorel    | 1 875                         | 1 758                         | - 6,2                    |
| Sorel-Tracy              | 36 021*                       | 34 194                        | - 5,1                    |
| Sainte-Anne-de-Sorel     | 2 796*                        | 2 683                         | - 4,0                    |
| Yamaska-Est              | 250                           | 241                           | - 3,6                    |
| Yamaska                  | 466                           | 456                           | - 2,1                    |
| Saint-Michel-d' Yamaska  | 1 017                         | 1 008                         | - 0,9                    |
| Saint-Gérard-Majella     | 258                           | 257                           | - 0,4                    |

Source : Statistique Canada, Recensement 2001, Chiffres de population et des logements

\* Ce chiffre a été ajusté à cause de changement de limite.

Tableau 9  
Composition selon l'âge de la population de Saint-Aimé  
et Massueville, 2001

| Composition                         | Saint-Aimé |            | Massueville |            |
|-------------------------------------|------------|------------|-------------|------------|
|                                     |            | % du total |             | % du total |
| <i>Total</i>                        | 530        | <i>N/A</i> | 555         | <i>N/A</i> |
| De 0 à 4 ans                        | 25         | 4,7        | 35          | 6,3        |
| De 5 à 14 ans                       | 90         | 17,0       | 90          | 16,2       |
| De 15 à 19 ans                      | 30         | 5,7        | 20          | 3,6        |
| De 20 à 24 ans                      | 25         | 4,7        | 20          | 3,6        |
| De 25 à 44 ans                      | 165        | 31,1       | 160         | 28,8       |
| De 45 à 54 ans                      | 95         | 17,9       | 55          | 9,9        |
| De 55 à 64 ans                      | 45         | 8,5        | 55          | 9,9        |
| De 65 à 74 ans                      | 35         | 6,6        | 70          | 12,6       |
| De 75 à 84 ans                      | 20         | 3,8        | 40          | 7,0        |
| De 85 ans et +                      | 0          | 0          | 10          | 1,8        |
| <i>Population de 15 ans et plus</i> | 415        | 78,3       | 430         | 75,8       |
| <i>Âge médian</i>                   | 37,6       | <i>N/A</i> | 39,9        | <i>N/A</i> |

Source : Statistique Canada, Recensement 2001. Les totaux peuvent ne pas coïncider.

Tableau 10  
Indice de vieillissement\* des populations du Québec, de la Montérégie, de la MRC  
Bas-Richelieu, de Saint-Aimé et de Massueville, en 1996 et 2001

| Territoire        | Indice de 1996 | Indice de 2001 |
|-------------------|----------------|----------------|
| Québec            | 46,1           | 54,7           |
| Région Montérégie | 36,7           | 45,0           |
| MRC Bas-Richelieu | n. d.          | 76,0           |
| Saint-Aimé        | 25,7           | 37,9           |
| Massueville       | 117,9          | 82,8           |

Source : Statistique Canada, Recensements 1996 et 2001.

\* L'indice de vieillissement est défini comme étant la proportion de la population de 65 ans et plus par rapport à celle de moins de 20 ans.

**Tableau 11**  
**Résumé de la structure sociale des familles, comparatif Saint-Aimé, Massueville,**  
**MRC Bas-Richelieu, Montérégie et Québec pour l'année 2001**

| <b>Description</b>  | <b>Saint-Aimé</b> | <b>Massueville</b> | <b>Bas-Richelieu</b> | <b>Montérégie</b> | <b>Québec</b> |
|---|-------------------|--------------------|----------------------|-------------------|---------------|
| Nombre total de familles  | 140               | 160                | 14 795               | 368 995           | 2 019 555     |
| % des familles comptant un couple marié   | 64,3              | 65,6               | 60,5                 | 58,0              | 58,2          |
| Nombre moyen de personnes dans les familles comptant un couple marié                        | 3,8               | 3,0                | 2,9                  | 3,1               | 3,1           |
| % des familles comptant un couple en union libre  | 25,0              | 21,9               | 24,8                 | 26,7              | 25,2          |
| Nombre moyen de personnes dans les familles comptant un couple en union libre               | 3,0               | 3,0                | 2,8                  | 2,9               | 2,9           |
| % des familles monoparentales   | 14,3              | 12,5               | 14,7                 | 15,3              | 16,6          |
| Nombre moyen de personnes dans les familles monoparentales                                  | 1,8               | 2,5                | 2,4                  | 2,5               | 2,5           |
| % des familles monoparentales où le parent est de sexe féminin                              | 50,0              | 50,0               | 80,9                 | 79,1              | 79,7          |
| Nombre moyen de personnes dans les familles monoparentales où le parent est de sexe féminin | 0                 | 0                  | 2,4                  | 2,5               | 2,5           |

Source : Statistique Canada, Recensement 2001.

**Tableau 12**  
Les ménages et les logements, comparatif de Saint-Aimé, Massueville, MRC Bas-Richelieu, Montérégie et Québec, pour l'année 2001

| <b>Description</b>  | <b>Saint-Aimé</b> | <b>Massueville</b> | <b>Bas-Richelieu</b> | <b>Montérégie</b> | <b>Québec</b> |
|---|-------------------|--------------------|----------------------|-------------------|---------------|
| Nombre total de ménages privés  | 190               | 245                | 21 450               | 500 560           | 2 978 115     |
| % des ménages formés d'un couple (marié ou en union libre) avec enfants | 47,4              | 28,6               | 26,9                 | 32,3              | 28,3          |
| % des ménages formés d'un couple (marié ou en union libre) sans enfants | 15,8              | 28,6               | 31,4                 | 29,0              | 27,2          |
| % des ménages formés d'une seule personne                               | 21,0              | 32,7               | 29,2                 | 24,6              | 29,6          |
| Nombre total de logements privés, occupés                               | 190               | 240                | 21 450               | 500 560           | 2 978 110     |
| % des logements possédés  | 89,5              | 81,3               | 67,0                 | 67,4              | 57,9          |
| % des logements construits avant 1991                                   | 97,4              | 93,8               | 93,2                 | 86,4              | 88,3          |
| Valeur moyenne des logements (\$)                                       | 74 117            | 60 583             | 79 759               | 112 910           | 110 668       |

Source : Statistique Canada, Recensement 2001.

**Tableau 13**  
La scolarité des personnes de 20 à 64 ans à Saint-Aimé, en 2001

| <b>Plus haut niveau de scolarité atteint</b>                        | <b>Personnes âgées de 20 à 34 ans (115 personnes)</b> | <b>Personnes âgées de 35 à 44 ans (90 personnes)</b> | <b>Personnes âgées de 45 à 64 ans (125 personnes)</b> |
|---|---|--|---|
| Niveau inférieur au certificat d'études secondaires                 | 8,7   | 27,8   | 56,0  |
| Certificat d'études secondaires ou certaines études postsecondaires | 26,1  | 38,9   | 32,0  |
| Certificat ou diplôme d'une école de métiers                        | 21,7  | 22,2   | 12,0  |
| Certificat ou diplôme d'études collégiales                          | 26,1  | 0  | 0   |
| Certificat, diplôme ou grade universitaire                          | 13,0  | 0  | 0   |

Source : Statistique Canada, Recensement 2001. Certains chiffres peuvent ne pas concorder.

Tableau 14  
La scolarité des personnes de 20 à 64 ans à Massueville, en 2001

| Plus haut niveau de scolarité atteint                               | Personnes âgées de 20 à 34 ans (75 personnes) | Personnes âgées de 35 à 44 ans (100 personnes) | Personnes âgées de 45 à 64 ans (125 personnes) |
|---|---|--|--|
| Niveau inférieur au certificat d'études secondaires                 | 40,0  | 20,0   | 28,0   |
| Certificat d'études secondaires ou certaines études postsecondaires | 13,3  | 20,0   | 44,0   |
| Certificat ou diplôme d'une école de métiers                        | 13,3  | 35,0   | 20,0   |
| Certificat ou diplôme d'études collégiales                          | 13,3  | 15,0   | 8,0  |
| Certificat, diplôme ou grade universitaire                          | 20,0  | 0  | 0  |

Source : Statistique Canada, Recensement 2001. Certains chiffres peuvent ne pas concorder.

Tableau 15  
La scolarité chez la population de 20 à 64 ans à Saint-Aimé, à Massueville, dans la MRC Bas-Richelieu, en Montérégie et au Québec, en 2001.

| Plus haut niveau de scolarité atteint  | Saint-Aimé | Massueville | Bas-Richelieu | Montérégie | Québec |
|--|------------|-------------|---------------|------------|--------|
| Niveau inférieur au certificat d'études secondaires  | 33,3       | 29,3        | 27,7          | 19,8       | 23,5   |
| Certificat d'études secondaires ou certaines études postsecondaires/<br>Certificat ou diplôme d'une école de métiers | 52,4       | 53,4        | 44,2          | 42,3       | 38,4   |
| Certificat ou diplôme d'études collégiales   | 9,5        | 12,1        | 17,4          | 18,6       | 17,5   |
| Certificat, diplôme ou grade universitaire   | 4,8        | 5,2         | 10,7          | 19,3       | 20,6   |

Source : Statistique Canada, Recensement 2001. Certains chiffres peuvent ne pas concorder.

**Tableau 16**  
La mobilité des populations de Saint-Aimé, Massueville, Bas-Richelieu et Québec 1 an et 5 ans auparavant, 2001

|  | <b>Saint-Aimé</b> | <b>Massueville</b> | <b>Bas-Richelieu</b> | <b>Québec</b> |
|--|-------------------|--------------------|----------------------|---------------|
| <i>Lieu de résidence un an auparavant</i>  |                   |                    |                      |               |
| Habitait à la même adresse un an auparavant  | 93,3 %            | 96,4               | 91,2                 | 86,8          |
| Habitait dans une autre province, un autre territoire ou un autre pays un an auparavant    | 0 %               | 0 %                | 0,3                  | 1,0           |
| <i>Lieu de résidence cinq ans auparavant</i>   |                   |                    |                      |               |
| Habitait à la même adresse cinq ans auparavant   | 86,7 %            | 71,7 %             | 71,3                 | 61,0          |
| Habitait dans une autre province, un autre territoire ou un autre pays cinq ans auparavant | 0 %               | 0 %                | 0,5                  | 2,9           |

Source : Statistique Canada, Recensement 2001. Certains chiffres peuvent ne pas concorder.

**Tableau 17**  
La catégorie de travail en rapport à la population active occupée de 15 ans et plus de Saint-Aimé, Massueville, Bas-Richelieu, Montérégie et Québec, 2001

| <b>Catégorie de travail</b>  | <b>Saint-Aimé</b> | <b>Massueville</b> | <b>Bas-Richelieu</b> | <b>Montérégie</b> | <b>Québec</b> |
|------------------------------|-------------------|--------------------|----------------------|-------------------|---------------|
| À domicile                   | 33,3              | 7,1                | 6,4                  | 7,0               | 6,5           |
| Sans adresse de travail fixe | 5,9               | 10,7               | 5,2                  | 6,3               | 6,6           |
| Lieu habituel de travail     | 58,8              | 82,1               | 88,3                 | 86,4              | 86,6          |

Source : Statistique Canada, Recensement 2001. Certains chiffres peuvent ne pas concorder.

**Tableau 18**  
Indicateurs de la population active de Saint-Aimé, Massueville, de la MRC Bas-Richelieu, de la Montérégie et du Québec en 1996 et 2001

| <b>Description</b>                  | <b>Année</b> | <b>Saint-Aimé</b> | <b>Massueville</b> | <b>Bas-Richelieu</b> | <b>Montérégie</b> | <b>Québec</b> |
|-------------------------------------|--------------|-------------------|--------------------|----------------------|-------------------|---------------|
| Taux d'activité <sup>1</sup><br>(%) | 1996         | 67,1              | 44,6               | n.d.                 | 65,7              | 62,3          |
|                                     | 2001         | 72,7              | 63,7               | 56,5                 | 67,4              | 64,2          |
| Taux de chômage <sup>2</sup> (%)    | 1996         | 12,7              | 7,1                | n.d.                 | 9,3               | 11,8          |
|                                     | 2001         | 10,7              | 3,4                | 9,3                  | 6,1               | 8,2           |

Source : Statistique Canada, Recensements 1996 et 2001.

Note 1 : Pourcentage de la population active totale pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement par rapport à la population âgée de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Note 2 : Le taux de chômage correspond au pourcentage de la population active en chômage par rapport à la population active totale pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

**Tableau 19**  
**Statistiques de la population active sur l'emploi,**  
**selon le secteur et la profession, année 2001**

| <b>Description</b>   | <b>Saint-Aimé</b> | <b>Massueville</b> | <b>Bas-Richelieu</b> | <b>Montérégie</b> | <b>Québec</b> |
|--|-------------------|--------------------|----------------------|-------------------|---------------|
| <i>Industrie (%)</i>   |                   |                    |                      |                   |               |
| Agriculture et autres industries axées sur les ressources            | 45,3              | 8,8                | 4,9                  | 3,8               | 3,9           |
| Industries de la fabrication et de la construction                   | 18,9              | 38,6               | 34,1                 | 25,2              | 22,2          |
| Commerce de gros et de détail  | 3,8               | 19,3               | 16,3                 | 16,7              | 16,0          |
| Finance et services immobiliers                                      | 3,8               | 7,0                | 4,0                  | 5,6               | 5,1           |
| Soins de santé et enseignement                                       | 15,1              | 10,5               | 15,8                 | 15,2              | 16,8          |
| Services commerciaux   | 5,7               | 8,8                | 8,9                  | 17,0              | 16,7          |
| Autres services  | 7,5               | 8,8                | 15,9                 | 16,4              | 19,2          |
| <i>Profession (%)</i>  |                   |                    |                      |                   |               |
| Gestion  | 0                 | 8,6                | 6,9                  | 9,8               | 9,4           |
| Affaires, finance et administration                                  | 7,4               | 13,8               | 13,9                 | 18,8              | 18,3          |
| Sciences naturelles et appliquées et professions apparentées         | 3,7               | 5,2                | 5,2                  | 6,4               | 6,4           |
| Secteur de la santé  | 5,6               | 0                  | 6,9                  | 5,4               | 5,6           |
| Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion | 3,7               | 8,6                | 5,1                  | 7,0               | 8,2           |
| Arts, culture, sports et loisirs                                     | 0                 | 0                  | 1,4                  | 2,4               | 3,0           |
| Ventes et services   | 11,1              | 20,7               | 23,9                 | 21,9              | 22,9          |
| Métiers, transport et machinerie                                     | 11,1              | 19,0               | 20,9                 | 15,8              | 14,6          |
| Professions propres au secteur primaire                              | 40,7              | 0                  | 4,0                  | 3,0               | 2,9           |
| Transformation, fabrication et services d'utilité publique           | 14,8              | 20,7               | 11,9                 | 9,5               | 8,6           |

Source : Compilation à partir des données de Statistique Canada, Recensement 2001. Note : les totaux peuvent ne pas coïncider.

**Tableau 20**  
**Revenus et dépenses des familles et des ménages, comparatif Saint-Aimé,**  
**Massueville, MRC Bas-Richelieu, Montérégie et Québec, année 2001**

| <b>Description</b>   | <b>Saint-Aimé</b> | <b>Massue-ville</b> | <b>Bas-Richelieu</b> | <b>Montérégie</b> | <b>Québec</b> |
|--|-------------------|---------------------|----------------------|-------------------|---------------|
| Revenu médian des familles comptant un couple                                  | 37 377            | 57 425              | 53 222               | 60 155            | 54 938        |
| Revenu médian des familles monoparentales                                      | 43 357            | 35 204              | 26 348               | 32 997            | 30 718        |
| Revenu médian des ménages comptant une personne                                | 25 572            | 14 136              | 16 241               | 21 043            | 19 465        |
| Revenu médian des ménages comptant deux personnes ou plus                      | 39 969            | 54 865              | 48 803               | 56 739            | 51 152        |
| Paiements mensuels bruts moyens pour les logements loués                       | 0                 | 317                 | 431                  | 523               | 529           |
| Paiements mensuels bruts moyens pour les logements occupés par le propriétaire | 418               | 449                 | 555                  | 727               | 706           |

Source : Statistique Canada, Recensement 2001.

**Tableau 21**  
**La richesse foncière municipale**

| <b>Massueville</b>              | <b>Valeur (\$)</b> |
|---------------------------------|--------------------|
| <i>Richesse foncière totale</i> | <i>17 769 750</i>  |
| Terrains                        | 2 561 170          |
| <b>Bâtiments</b>                | <b>15 208 580</b>  |
| 226 propriétés                  | 12 076 190         |
| 2 industries                    | 1 643 120          |
| 4 services publics              | 43 380             |
| 8 commerces                     | 517 580            |
| 8 services                      | 708 330            |
| 1 entreprise culturelle         | 138 160            |
| 5 terrains agricoles            | 196 610            |
| 21 terrains vagues              | 108 800            |
| Valeur non imposable            | 2 337 580          |
| <b>Saint-Aimé</b>               |                    |
| <i>Richesse foncière totale</i> | <i>51 892 640</i>  |
| Terrains                        | 31 655 750         |
| <b>Bâtiments</b>                | <b>20 236 890</b>  |
| 136 propriétés                  | 8 962 980          |
| 3 industries                    | 749 690            |
| 1 commerce                      | 362 920            |
| 3 services                      | 349 460            |
| 210 terrains agricoles          | 41 402 050         |

Note : Cette information a été tirée du Rapport final du comité de relance Massueville et Saint-Aimé en date du 2 mars 2003.

**ANNEXE B**

**CARTES GÉOGRAPHIQUES ET ADMINISTRATIVES DE  
MASSUEVILLE ET SAINT-AIMÉ**

Figure 1  
Territoire géographique et administratif de la MRC Bas-Richelieu

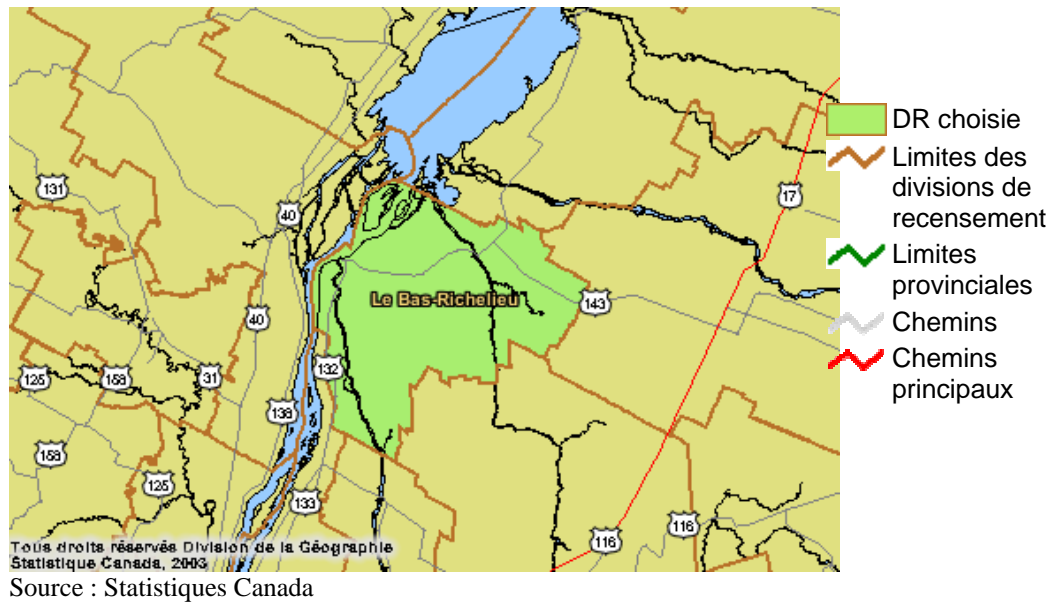


Figure 2  
Territoire géographique et administratif de la municipalité de Saint-Aimé

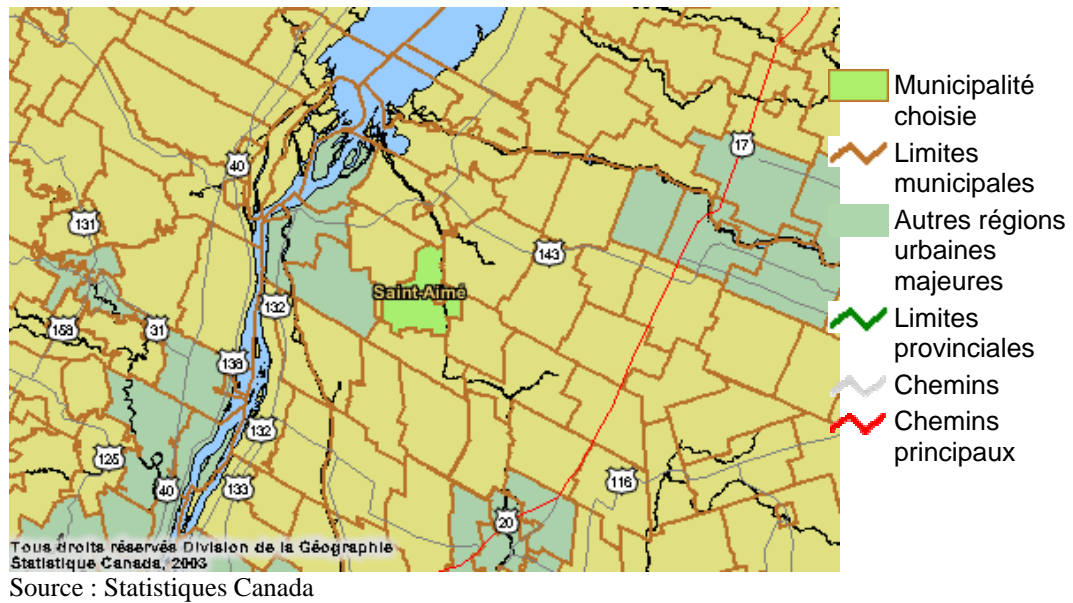


Figure 3  
Territoire géographique et administratif du village de Massueville

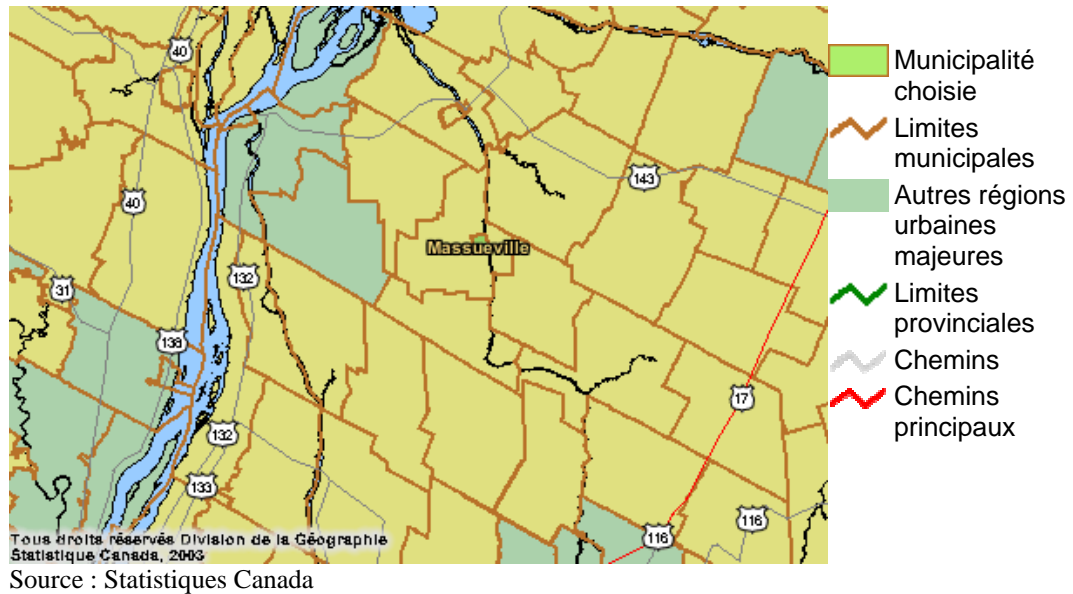
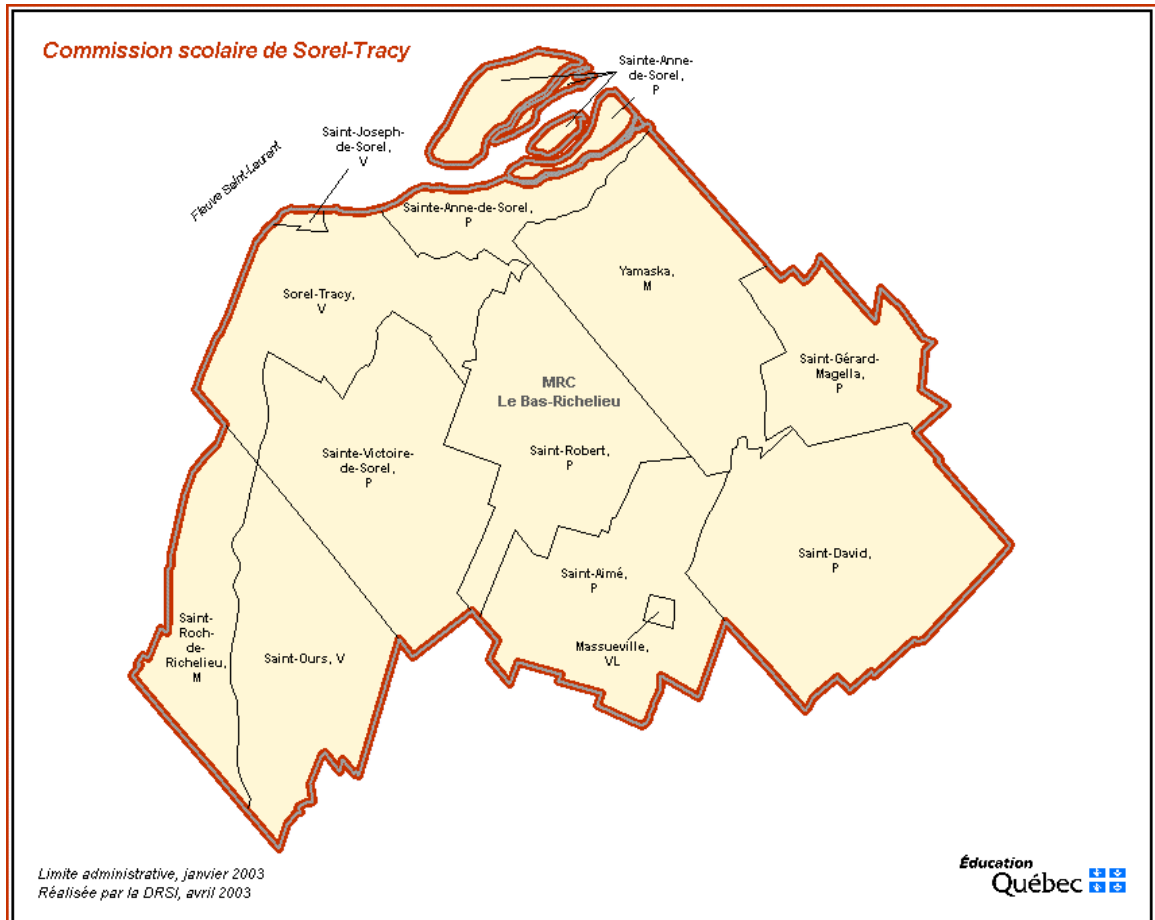


Figure 4  
Territoire administratif de la Commission scolaire de Sorel-Tracy



Source : Ministère de l'éducation du Québec

## **ANNEXE C**

### **LISTE DES ORGANISMES, SERVICES ET ENTREPRISES DE MASSUEVILLE ET SAINT-AIMÉ<sup>9</sup>**

---

<sup>9</sup> Cette information a été tirée du Rapport final du comité de relance Massueville et Saint-Aimé en date du 2 mars 2003.

## 1) Agriculture

Unités de production (exploitation agricole à un ou plusieurs producteurs; productions animalières et céréalières)

Nombre d'unités de production par rang :

- Bord de l'eau (nord) : 14
- Bord de l'eau (sud) : 7
- Saint-Charles : 6
- Thiersant : 11
- Saint-Thomas : 16
- Saint-Yves : 11

**TOTAL : 65 unités de production par rapport à 210 unités de logement**

## 2) Services

- Point de service de la Caisse populaire du Centre du Bas-Richelieu;
- Bureau de poste;
- Maison de réhabilitation;
- Camping;
- Télévision par câble;
- Meunerie (Covilac);
- Location d'outils;
- Semences et engrais (2);
- Entretien et traitement de gazons;
- Vente et réparation de motoneiges, de motos;
- Déblaiement de la neige (3);
- Garage – station service;
- Livraison de pétrole et diesel;
- Transport commercial;
- Gîtes touristiques (2);
- Repas champêtres;
- Centre de la petite enfance (2);
- Dépanneurs (2);
- Cantine;
- Brasserie;
- Bas;
- Matériaux de construction;
- Ponts pour terre agricole;
- Électricien;
- Salon de coiffure (3);
- Viandes Richelieu (abattoir pour viande chevaline et de bison, exportation);

- Fromagerie;
- Usine d’embouteillage de lait;
- Poste de criblage de haricots et leur mise en marché (Haribec);
- Galerie d’art;
- Artisanat.

### 3) Services offerts dans les deux municipalités

|                |   |
|----------------|---|
| Eau potable    | Réseau d’aqueduc (Réseau d’aqueduc Richelieu Centre)  |
| Égout          | 99 % des résidents de Massueville bénéficient d’un réseau d’égout sanitaire et pluvial.   |
| Incendie       | L’ensemble du territoire des deux municipalités est desservi par le service d’incendie Louis-Aimé-Massue.   |
| Ordures        | Cueillette des ordures ménagères et récupération / recyclage.   |
| Bibliothèque   | Une bibliothèque offre des services dans les locaux de l’ancien presbytère (livres, revues, ordinateurs, etc.).   |
| Réseau routier | L’ensemble du réseau routier est éclairé et entretenu par les municipalités, et ce, 12 mois par année.  |
| Éducation      | Il existe une école primaire (Commission scolaire Sorel-Tracy). Les élèves du secondaire se déplacent vers la polyvalente et les étudiants vers le cégep, situés à Sorel-Tracy. |
| Police         | Le service est offert par la Sûreté du Québec   |
| Santé          | Les citoyennes et citoyens bénéficient des services de santé de Sorel-Tracy   |
| H.L.M.         | L’office municipal d’habitation offre des logements à prix modique.   |
| Loisirs        | Les deux municipalités appuient le Comité des loisirs qui fonctionne grâce à des citoyennes et citoyens bénévoles.  |

#### **4) Les organismes de la communauté**

- Comité de loisirs
- Comité de la bibliothèque
- Club de l'âge d'or
- Cercle des fermières
- Conseil d'établissement (école)
- Pompiers volontaires
- Organisation de participation des parents (OPP)
- Comité d'embellissement de Saint-Aimé
- Conseil de la fabrique
- Comité de la fête nationale

## **ANNEXE D**

### **TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES ÉVÉNEMENTS**

Tableau 22  
Chronologie des événements à Massueville / Saint-Aimé

| Année | Communauté  | École Christ-Roi   |
|-------|---|--|
| 2000  |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Climat instable à l'école : relations difficiles entre la direction et le personnel (ex. menaces de grève des enseignants, etc.). Il n'y a pas de liens informels entre la direction et le CE.</li> <li>➤ Le CE envoie un avis à la CS au sujet du climat instable et des préoccupations face au jumelage de classes, le contexte n'étant pas favorable</li> <li>➤ La CS consulte le CE sur le profil des compétences de la prochaine direction; le CE entame une démarche sérieuse où les membres s'appliquent à identifier ce qu'il attend d'une direction d'école; résultat = une convergence entre les attentes des différents membres du CE.</li> </ul>  |
| 2001  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Délégation de représentants de l'école aux deux conseils municipaux; le journal local publie la possibilité de « fermeture de l'école », article qui soulève une vive inquiétude dans la population et crée un malentendu avec la CS</li> <li>➤ Le conseil municipal de Massueville nomme des représentants au dossier école; des rencontres ont lieu</li> <li>➤ Rencontre avec le commissaire</li> <li>➤ Dépôt de la Politique nationale de la ruralité à Québec</li> <li>➤ Rencontres informelles entre citoyens et élus de Massueville et Saint-Aimé (une dizaine de personnes); naissance du projet de Comité de relance.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Changement de direction : la nouvelle direction ne correspond pas au profil demandé</li> <li>➤ Le climat demeure très instable; un contexte difficile (menaces de grève, projet de l'équité salariale, coupure de services éducatifs, problèmes financiers – baisse des effectifs, etc.). Il n'y a toujours pas de liens informels entre la direction et le CE</li> <li>➤ Le CE envoie un autre avis à la CS au sujet du climat instable et des préoccupations face au jumelage de classes, le contexte n'étant pas favorable</li> <li>➤ Changement de présidence au CE</li> <li>➤ Le CE sensibilise les deux conseils municipaux aux enjeux de l'école et demande un appui financier et moral, car il croit que l'école est en danger de fermeture.</li> </ul> |
| 2002  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le conseil de Massueville adopte une résolution : la MRC doit accélérer la signature du pacte rural, créer un comité de relance, invitation au conseil de Saint-Aimé d'emboîter le pas (copies de la résolution à</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Analyse de différentes hypothèses de modifications dans l'organisation des services éducatifs, les parents ne veulent pas fermer la maternelle</li> <li>➤ Mobilisation du CE contre une nouvelle hypothèse de</li> </ul>  |

|                    |   |   |
|--------------------|---|---|
|                    | <p>Saint-Aimé, MRC, CLD, député), Saint-Aimé répond favorablement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les conseils municipaux de Massueville et Saint-Aimé adoptent consécutivement des résolutions pour nommer des représentants au dossier école; un élu de chaque municipalité siège au CE</li> <li>➤ Lors de la rencontre avec le dg de la CS, on rappelle les objectifs de la Politique nationale de la ruralité et on fait le lien avec l'école de village</li> <li>➤ Massueville dépose une demande dans le cadre du programme « Renouveau villageois » en partenariat avec Saint-Aimé (l'aménagement du parc)</li> <li>➤ Fête nationale du Québec, discours « patriotique »; appel aux citoyens et citoyennes de Saint-Aimé et Massueville à se prendre en main pour développer la communauté</li> <li>➤ Formation du comité de relance et mandat; 5 rencontres en 2002 et 2003</li> <li>➤ Massueville fait parvenir une résolution à la MRC leur demandant d'accélérer la signature du pacte rural</li> </ul> | <p>transfert d'élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rencontres entre le dg de la CS et le CE (rencontre à huit clos),</li> <li>➤ présentation des prévisions des inscriptions en maternelle</li> <li>➤ Changement de direction</li> <li>➤ Rencontre entre le dg de la CS et l'AG (25 parents incluant le CE)</li> <li>➤ Rencontre entre le dg de la CS et les deux conseils de Saint-Aimé et Massueville</li> <li>➤ Le dg de la CS assure le milieu qu'il conservera l'école et la maternelle (conditions : évolution du dossier, rapport d'étape, mise en place de moyens – relance et CE -, avec l'aide de la CS et le Ministère)</li> <li>➤ La direction de l'école réalise un sondage auprès des parents (satisfaction, points forts et points à améliorer)</li> <li>➤ Élaboration du projet CAISSE</li> </ul> |
| <p><b>2003</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Projets touristiques en vue à Massueville : visites/animations à l'église, exposition de photos anciennes, exposition des artistes locaux à la galerie d'art, marché public à la fête nationale</li> <li>➤ Dépôt du rapport du comité de relance aux deux conseils municipaux</li> <li>➤ Rencontre publique d'information à l'église – présentation des résultats (environ 130 personnes assistent)</li> <li>➤ Création des trois comités sectoriels : économique, tourisme et culture, communautaire</li> <li>➤ Dépôt des rapports des trois comités prévu pour novembre 2003</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réalisation du projet « Notre bibliothèque de rêve »</li> <li>➤ Début du processus de réalisation du projet éducatif</li> </ul>  |